

CONSEIL DES HABITANT-E-S DE VERNIER FICHES DÉTAILLÉES PAR THÉMATIQUES DES TABLES DÉLIBÉRATIVES DU CONSEIL DES HABITANT-E-S

Table des matières

Table délibérative « Solidarité et entraide »	2
1. Aîné-e-s et liens intergénérationnels	2
2. Lutte contre l'isolement	6
3. Précarité	9
4. Aide aux parents	13
Table délibérative « Insertion et intégration »	16
1. Vie associative / associations communales	16
2. Intégration sociale et culturelle	19
3. Apprentissage du français	24
4. Insertion sociale des jeunes et jeunes adultes	28
5. Insertion professionnelle	32
Table délibérative « Aménagement du territoire et transport »	37
1. Places publiques	37
2. Infrastructures / équipements publics	39
3. Mobilier urbain (bancs, abris bus, corbeilles, etc.)	40
4. Éclairage public	42
5. Voies de communication et circulation	43
6. Transports publics	47
7. Pollution (de l'air, sonore, etc.)	48
8. Consommation d'énergie	50
9. Faune et flore	52

Table délibérative « Solidarité et entraide »

1. Aîné-e-s et liens intergénérationnels

Groupe thématique : TD1 R1	SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE
Sous-thème éventuel	Ainé-e-s / Liens intergénérationnels
Recommandation générale : Favoriser les liens intergénérationnels	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Juliette Fioretta

Commentaire général sur les recommandations

Développer les liens entre les générations est un aspect fondamental pour améliorer le « vivre ensemble ». Ces liens peuvent par exemple concerner l'habitat, l'aide pratique ou encore la sociabilité. Les activités intergénérationnelles permettent non seulement aux générations de se parler et de mieux se comprendre, mais également de valoriser les ressources de chacun-e. Si le principe de cette rencontre et l'interaction entre générations paraissent indéniablement avoir du sens, la mise en œuvre d'actions dans le domaine se révèle en revanche assez complexe et se heurte à différents obstacles.

La réflexion permettant de développer des activités intergénérationnelles gagnerait à prendre en compte notamment les aspects suivants :

- Âge cible des seniors : certaines activités conviennent mieux à des jeunes retraité-e-s, en forme physiquement (notamment les activités de groupe) alors que d'autres activités seraient peut-être plus adaptées aux personnes plus âgées (activités en binôme et moins physiques).
- Âge cible des jeunes : si différentes activités intergénérationnelles ciblant les enfants existent, cela n'est pas le cas pour les « jeunes adolescent-e-s ». S'il est plus facile de mobiliser les plus jeunes (public plus captif), ceux-ci ont une énergie qui peut désemperer certaines personnes âgées. Il nous semble que bon nombre d'activités, notamment celles en binômes (échange de savoirs par exemple), seraient mieux adaptées pour des jeunes plus âgé-e-s (adolescent-e-s ou jeunes adultes).
- Un processus consultatif/participatif pour la mise en place des activités nous semble pertinent : sonder les groupes de jeunes, les clubs d'aîné-e-s, les écoles sur le type d'activités intergénérationnelles qui les intéressent. Ceci pourrait passer par la réalisation d'un mini-questionnaire.

D'une manière générale, il faut faire attention à prendre en considération les obstacles physiques en lien avec des situations de mobilité réduite ou de handicap dans toutes les activités proposées ci-dessus.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 11	Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des sorties adaptées incluant tous les âges. Par exemple l'extension des sorties proposées en 2018-2019 par la Maison de quartier et Jardin Robinson de Châteline-Balexert (MQJR ChâBâl) incluant les enfants et toute leur famille (Aquaparc, St-Cergue, Chaplin's World).
----------------	---

<p>Des journées au centre aéré avec des seniors et des enfants ont été organisées avec les MQ Aïre-Le Lignon et Avanchets, ainsi qu'une journée de jeux au parc des Évaux avec un loto réunissant tous les participant-e-s. Ces sorties ont été appréciées par les seniors et les enfants..</p> <p>Aussi, s'agissant des âges plus petits, le service de l'enfance organise également des activités intergénérationnelles au sein des crèches et des jardins d'enfants de Vernier. À la suite d'une motion parlementaire, le service se penche actuellement sur un projet d'organisation de goûters entre seniors et enfants scolarisés et gardés par le GIAP.</p> <p>S'agissant d'autres mesures, la Ville de Vernier reste ouverte à ce type de projet et est intéressée par le fait de soutenir les démarches des partenaires de terrains (clubs, MQ).</p>	
Page 11	<p>Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des projets pour des « tranches oubliées » (12-15 ans, 15-18 ans, 18-25 ans, etc.)</p>
<p>Le service de la cohésion sociale n'a pas d'expérience sur ce type d'activités qui pourrait constituer une bonne idée et originale. Le défi est d'identifier les bons partenaires pour mettre en place celles-ci (TSHM, MQ, scouts, clubs sportifs, etc.), mais surtout la bonne thématique pour organiser la rencontre. Pour ces tranches d'âges, il serait peut-être mieux de penser à des activités en individuel ou en binôme plutôt qu'en groupe.</p> <p>La Ville de Vernier souligne la pertinence de cette proposition et cherchera à tenter des expériences pilotes quand des opportunités se présenteront.</p>	
Page 11	<p>Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des camps de vacances pour « ralentir » (sans smartphone/ordinateur/tablette, etc. pour montrer comment cela se passait avant. Explications des Aîné-e-s)</p>
<p>Cela représente peut-être un besoin pour les jeunes, pour les parents des jeunes ou encore pour les jeunes grands-parents. En revanche, pour les personnes seniors âgées (plus de 80 ans), un des besoins régulièrement évoqués est au contraire la fracture numérique et le besoin d'information sur les outils numériques (utilisation du smartphone, des outils en ligne, etc.).</p> <p>Les enjeux évoqués pour les jeunes ne nous semblent, de ce fait, pas à résoudre à travers la relation intergénérationnelle, ni par le format proposé (des camps de vacances).</p>	
Page 11	<p>Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des « bibliothèques vivantes » (moments et lieux où les Aîné-e-s racontent leur histoire)</p>
<p>Bien que le concours littéraire nommé « Prix Chonos » et qui favorise l'échange intergénérationnel est déjà déployé dans les trois bibliothèques municipales de Vernier, le développement de ce type d'activités permettant notamment aux seniors plus âgés d'y prendre part et d'éventuellement raconter et transmettre leur histoire serait pertinent.</p> <p>Le service culture et communication est intéressé par le fait de creuser cette perspective avec le service de la cohésion sociale, ou par le fait de soutenir des propositions émanant des habitant-e-s dans ce sens.</p>	
Page 11	<p>Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des activités ou lieux où les Aîné-e-s racontent leur métier (ex. invitation du parascolaire, «Ethnopoly», «Ethnovernier»)</p>

<p>Un Ethnopoly avec la MQ des Libellules a été organisé avec les activités suivantes mises en avant : visite d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), raconter le Lignon avant, accueil à domicile. Les retours étaient positifs, mais cela demande beaucoup de travail pour l'organisation.</p> <p>La question de la transmission sur la question de l'emploi pourrait être traitée dans le cadre des propositions précédentes (cf. « bibliothèque vivante » et « tranches d'âge oubliées »).</p>	
Page 11	Penser à mélanger les générations dès la création de nouveaux quartiers (immeubles avec occupation mixte, fonctionnement des coopératives d'habitation, regroupement crèche/école/restaurant scolaire/EMS)
<p>La Ville de Vernier ne pilote que très exceptionnellement la construction de nouvelles habitations et ne dispose pas de logements en gestion directe ; elle n'a ainsi que peu de moyens de « décider » cette mixité des âges. Cependant, lors qu'elle est consultée pour la définition de principes directeurs (documents/plans) en matière d'aménagement, cette notion de diversité est souvent portée comme une priorité.</p>	
Page 11	Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme des formations ponctuelles des bénévoles.
<p><i>Nous n'avons pas compris cette dernière recommandation.</i></p>	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Activités actuellement déployées en lien avec les thématiques évoquées ci-dessus :

- Prix Chronos (rencontre enfants et seniors autour de lectures choisies).
- « Pépé vient goûter » (activités entre enfants et seniors dans le cadre du GIAP, actuellement en veille : à vérifier avec le GIAP).

Activités anciennement déployées :

- Sorties entre enfants et seniors avec les centres aérés du Lignon et des Avanchets.
- Projection d'un film à Pathé Balexert pour les seniors et les enfants suivi d'un goûter partagé, en collaboration avec la MQJR ChâBal.
- Ethnopoly avec la MQ Libellules.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

Un processus participatif afin de déterminer les activités intergénérationnelles pertinentes à développer prioritairement aurait tout son sens.

Certaines activités développées par le réseau à Genève ou ailleurs en Europe nous paraissent des pistes intéressantes à retenir. Parmi elles :

- Des ateliers numériques intergénérationnels : des « jeunes » apprennent aux seniors à utiliser une tablette, un smartphone. Les seniors sont friands de ce genre de partage. Ce projet existe au Lignon, en collaboration avec la Carambole et le Contrat de Quartier du Lignon.

S'inspirer des expériences menées dans différents pays et relatées via les vidéos Oldyssey sont source d'inspiration, notamment :

- Cours de sport mélangeant les générations : *Martine et Simone dans leur club de foot* (Lucé, Val de Loire) : <https://facebook.com/watch/?v=2938487236203007>
- Raconter son métier aux enfants. Outil en main : *Des artisans retraités transmettent leur métier* (Sainte-Maure, Grand-Est) : <https://facebook.com/watch/?v=460101834637112>

- Aide aux personnes migrantes. En Belgique, avec *Duo For a job*, des seniors aident les jeunes issus de l'immigration à trouver un boulot :
<https://www.facebook.com/watch/?v=289662478382993>

2. Lutte contre l'isolement

Groupe thématique : TD1 R2	SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE
Sous-thème éventuel	Isolement
Recommandation générale : Lutter contre l'isolement (tout en prenant en compte un droit à la non-participation)	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Juliette Fioretta

Commentaire général sur les recommandations

L'isolement social des seniors est une problématique connue et qui représente un des axes principaux du travail de la délégation aux seniors depuis de nombreuses années. La réflexion sur cette problématique est partagée avec d'autres associations et communes, notamment dans le cadre de la commission isolement de la plateforme des associations d'aînés : des rapports émanant d'analyses du terrain, mais également des recommandations et outils pratiques sont développés dans ce cadre.

Un des enjeux majeurs dans la lutte contre l'isolement est la détection des personnes isolées qui, par définition, sont difficiles à atteindre. De nombreux outils ont été développés et mis en pratique par la délégation aux seniors ces dernières années dans le but de détecter ces personnes à risque et de leur apporter un soutien (voir rubrique suivante pour plus de détails).

Il convient de préciser ici que l'isolement, contrairement à la solitude, est une situation subie et non choisie : il s'agit donc de focaliser nos actions sur un aspect vécu comme étant problématique par les personnes concernées et non de forcer des personnes à développer des liens si elles n'en éprouvent pas le besoin. Il est important d'ajouter dans l'analyse des publics touchés par l'isolement – et cela s'est vu de façon encore plus marquée durant la crise sanitaire liée à la Covid-19 – que cela peut toucher d'autres "publics" que les Aîné-e-s (public plus usuellement identifié). Ainsi, les familles, en particulier celles qui ont des enfants en bas âge, sont souvent touchées par ce phénomène. La période du post-partum est un moment à risque pour certaines mères, ainsi que la période préscolaire, en particulier pour les mères qui ne travaillent pas ou les familles monoparentales et qui n'ont pas de familles ou de cercle social localement développé.

La détection des besoins à un niveau individuel et l'amélioration de l'information sont des recommandations pertinentes.

Le niveau individuel est primordial pour la détection des personnes isolées difficiles à atteindre : une approche ciblée, qui prend le temps d'établir un lien de confiance avec la personne, est nécessaire et mérite d'être renforcée.

L'amélioration de l'information destinée aux seniors ou l'offre existante s'adressant aux familles est un des moyens permettant cette détection. Il convient d'opter pour des canaux d'information variés et qui prennent en compte la fracture numérique existante (notamment pour les personnes de plus de 80 ans) ou les besoins liés aux personnes allophones.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 11-12	Identifier les besoins individuels en s'adressant directement aux personnes concernées.
S'agissant des personnes seniors, cela est déjà fait depuis plusieurs années via le Réseau seniors Vernier (RSV) et Seniors Plus : envoi d'un courrier aux personnes de 75 ans et plus suivi d'un appel visant à détecter les éventuels besoins (administratif, financier, isolement, etc.).	
Page 12	Faciliter l'accès à l'information de manière adaptée aux Aîné-e-s.
L'ActuVernier est particulièrement apprécié par les seniors et un nombre important d'informations sont communiquées via ce canal. Les panneaux d'affichage municipaux sont également utilisés ainsi que l'affichage dans les immeubles pour la canicule, Facebook et le site de la commune sont aussi utilisés bien qu'ils soient très peu consultés par les aîné-e-s.	
Page 12	Améliorer l'information (le « comment » est encore à débattre).
Selon une récente étude de la Direction générale de la santé (DGS), les envois personnalisés sont particulièrement appréciés par les seniors ; le service de la cohésion sociale adresse de ce fait régulièrement des courriers informant les plus de 65 ans de certaines thématiques importantes, ainsi que des activités, prestations de soutien, etc. proposées par la commune.	
Pour la stratégie d'information à la population, plus générale, la Ville de Vernier s'engage, comme mentionné en préambule dans ce rapport, à mener des réflexions et développer des mesures d'optimisation.	
Page 12	Créer des contenus et des canaux d'information spécifiques aux Aîné-e-s... ou pas ?
Voir réponse ci-dessus.	
Les canaux numériques ne nous paraissent pas les plus pertinents pour les seniors de plus de 80 ans et isolés, qui bien souvent n'y ont pas accès. Nous misons actuellement sur la diffusion humaine de l'information, et essayons de multiplier les opportunités de contact. Autre élément important : l'information des personnes âgées passe souvent par l'information de leurs proches.	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Le service de la cohésion sociale offre un panel de prestations destinées à lutter contre l'isolement des seniors, qui nous semble aujourd'hui complet et pertinent :

- Envoi d'un courrier aux personnes de plus de 75 ans suivi d'un appel en vue de détecter d'éventuels besoins (RSV et Seniors Plus) ;
- Mise en place de visites régulières de bénévoles pour les personnes isolées ;
- Sorties en groupe dans le cadre du RSV.

Pour la Ville de Vernier, ces démarches sont à pérenniser et à renforcer en cas de besoins ces prochaines années (au vu de l'évolution démographique).

Le service de l'enfance (SEN) est également conscient de la problématique d'isolement vécue par certaines familles. Le SEN tente ainsi de répondre à ces besoins par la mise en place de prestations accessibles au plus grand nombre, du type espaces d'accueil Adultes-Enfants ou projet « En bas de chez toi ». De plus, les jardins d'enfants de la Ville de Vernier proposent aussi par exemple des sorties pour toutes les familles le samedi. D'autres prestations présentes dans la commune offrent également des occasions de créer du

lien. Parmi celles-ci : l'Arcade sages-femmes des Libellules, La Source bleue, les différentes maisons de quartier de la commune, les cours de français comme ceux de Camarada au Lignon, etc.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

Autres idées actuellement étudiées par les services de l'administration communale :

- Développement des liens à l'intérieur des immeubles : connaître ses voisins (démarche réalisée par les habitant-e-s ?), sensibilisation des concierges.
- Stands d'information dans des espaces publics comme les centres commerciaux.
- Le SEN planche sur un projet d'information aux familles, pour renforcer l'accès à l'information et la création de liens avec les familles après l'arrivée d'un premier enfant ou l'établissement au sein de la commune.
- Un projet (d'ores et déjà développé par certaines communes en Italie) pourrait consister à proposer à des familles un lien privilégié avec une personne isolée, sous une forme de « parrainage » (invitation à partager un repas en famille ou à passer les fêtes en famille par exemple).

3. Précarité

Groupe thématique : TD1 R3	SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE
Sous-thème éventuel	Précarité
Recommandation générale : Lutter contre la précarité en organisant notamment une meilleure circulation de l'information	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Nicolas Revuelta

Commentaire général sur les recommandations

Les recommandations du Conseil des habitant-e-s sur ce thème font état d'une véritable préoccupation des habitant-e-s pour le bien-être de la population. En cela, il leur tient à cœur que la commune puisse disposer de prestations pour répondre aux enjeux de la précarisation : accès à différents types d'aide grâce à de l'information, moyens de surmonter certains problèmes sans dépenser d'argent (espaces de réparation, ateliers). Le lien entre les habitant-e-s semble être également un enjeu de préoccupation. Il paraît donc important de valoriser en ce sens les prestations qui existent déjà et en tenir compte dans leur développement, mais aussi d'encourager des initiatives très concrètes en soutenant les habitant-e-s dans leur mise en œuvre.

La Ville de Vernier se joint tant aux préoccupations exprimées qu'à l'esprit d'entraide promu par les recommandations transmises ; l'administration reste cependant précautionneuse en ce qui concerne la mise en œuvre de ces démarches, qui ne sont jamais aussi simples qu'il n'y paraît et nécessitent soit un investissement très important de la part des citoyen-ne-s (coordination, mise en œuvre, gestion), soit l'implication de professionnel-le-s.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 12	Créer une « Cité du partage rapide » ou « Maison vivante » qui comprenne : - des espaces de médiation, - des espaces de parole - des « espaces ateliers », - des espaces d'intégration, - des espaces de réparation, - une bibliothèque vivante (https://bibliothequevivante.com/).
La Ville de Vernier propose des prestations qui rejoignent celles proposées dans le cadre de cette Cité du Partage. Il est vrai qu'elles ne sont pas proposées au sein du même lieu, mais il existe par exemple un espace de parole pour les proches aidant-e-s (délégation aux seniors), des habitant-e-s ont investi des salles mises à disposition dans la barre d'immeuble des Libellules (délégation aux Contrats de Quartier) pour des activités aussi diverses que des cours de musique, ateliers d'informatique, espace pour les associations, etc. La bibliothèque vivante rappelle fortement l'événement Ethnopoly / EthnoVernier, organisé chaque année aux Libellules et à Vernier-Village, qui permet d'aller à la rencontre des habitant-e-s du quartier, parfois même chez eux (espace d'intégration). Enfin, concernant la demande d'un espace de médiation, il faut préciser qu'un groupe de médiateurs et médiatrices a œuvré pour les habitant-e-s de la commune pendant 10 ans avant que la prestation ne cesse, faute de demande. La médiation est un domaine délicat, qui nécessite la participation de toutes les parties impliquées. Il est utile de préciser que la prestation n'a pas tout	

à fait disparu, car les correspondant-e-s de nuit mènent régulièrement des médiations lors de conflits de voisinage.

Les prestations décrites ici existent donc déjà, à Vernier ou ailleurs. Avec les moyens actuels, qui ne permettent pas le déploiement d'un lieu physique, un bâtiment public dédié au « partage », nous pourrions envisager la centralisation des informations les concernant, par exemple au moyen de brochures ou d'un site internet dédié. Selon la demande, les espaces de parole pourraient être développés sur différents thèmes à Vernier (en sus de ceux concernant les proches aidant-e-s).

Page 13

Mettre en place d'un Service d'Échange Local (SEL) qui comprend au moins :

- un espace ateliers
- un espace réparation
- un espace intégration

Avec un taux de chômage élevé, un revenu par habitant-e très bas, une grande proportion des personnes à l'aide sociale, près de la moitié de sa population d'origine étrangère, de grands ensembles d'habitations populaires porteuses d'enjeux majeurs de cohésion sociale, la Ville de Vernier doit faire face à de nombreux défis.

Un service ou système d'Échange Local (SEL) sur le territoire de Vernier pourrait soulager les personnes en difficulté économique en proposant les échanges multilatéraux de biens, services et savoirs. Le SEL permettrait de suivre un cours, de donner un coup de main ou d'échanger des objets dans un cadre convivial sans toucher à son porte-monnaie. Ce système a aussi comme avantage de transformer l'échange en lien social favorisant le vivre ensemble, luttant ainsi contre l'exclusion, la désaffiliation, l'isolement qui menacent la cohésion sociale de la population, en particulier dans les grands ensembles urbains. Dans un SEL, les échanges sont mesurés dans une unité autre que l'argent, les grains de sel, dans le désir d'évoluer vers plus de citoyenneté et de solidarité. Enfin, le SEL peut avoir des vertus écologiques puisque ce système favorise la récupération, la réparation et le prêt d'objets.

Conjointement et en complément à la mise en place d'un SEL, il serait bénéfique de favoriser la création d'initiatives et de lieux visant les mêmes objectifs que le SEL, tels que des « repair café », des lieux d'échanges de matériels et d'habits, des « gratifierias », etc. Il semblerait que les SEL soient souvent à l'origine de nouvelles formes de commerce ou de partage.

Les SEL peuvent prendre des formes diverses et variées. Ils peuvent exister sous la forme d'initiative citoyenne indépendante ou se mettre en place avec le soutien des autorités. Il nous semble important qu'un SEL verniolan soit coconstruit avec les habitant-e-s, afin de demeurer au plus proche des attentes formulées. D'après ce qui ressort des propos de participant-e-s, il s'agirait principalement d'un projet à but économique, qui permettrait aux habitant-e-s précarisé-e-s de pouvoir développer leurs compétences, mais aussi de s'intégrer en œuvrant pour la collectivité ou en développant des compétences dans des domaines divers.

Lors du travail d'accompagnement et de réflexion menés avec des habitant-e-s, il faudra définir sous quelle forme le projet répondra le mieux au besoin des Verniolan-e-s, en gardant en vue l'objectif d'autonomie.

Page 13

Mettre sur pied un projet pilote d'une Hotline accessible 24/7 qui permette d'être mis en lien avec des professionnel-le-s (« case managers ») à même d'orienter la demande vers des ressources existantes.

Il existe une permanence d'information sociale, qui a lieu tous les jeudis de 13h à 16h, au service de la cohésion sociale. Elle permet à tous les Verniolan-e-s, de venir poser leur question. Les travailleurs sociaux apportent écoute, conseil, orientation. Cela peut mener également au début

d'un accompagnement social ou administratif, avec possibilité d'aide financière après analyse de la situation. Cette dernière vient compléter le dispositif de permanence proposé par les deux centres de l'Hospice général sur Vernier.

Un projet d'extension de la permanence téléphonique du service de la cohésion sociale est en cours d'étude, et une potentielle réalisation prévue pour fin 2021, début 2022. Il est imaginé d'étendre les moyens de contact et de mettre l'accent sur les conseils juridiques, avec la collaboration de partenaires institutionnels et associatifs. Ainsi les habitant-e-s pourraient avoir accès rapidement à des expert-e-s sur la question des problèmes juridiques (logement, séparation, recours administratifs, etc.).

Au-delà de ces démarches, il semble difficile d'envisager la création d'une hotline aussi ambitieuse à Vernier, pour des questions de ressources et de légitimité. Les différents services d'urgences compétents le font déjà ; il nous semble plus pertinent de contribuer à l'effort collectif d'orientation vers ces services plutôt que de s'y substituer.

Page 14	Faire un état des lieux de tout ce qui existe déjà en termes d'aides diverses.
----------------	--

Le réseau genevois de l'action sociale, au sens large, est très riche, en acteurs et prestations. La meilleure identification, communication et connaissance de ces ressources (pour la population et les professionnel-le-s) est effectivement un grand enjeu, au centre des réflexions institutionnelles et politiques sur le non-recours. Cependant, ces ressources évoluent très rapidement et l'inventaire exhaustif de celles-ci semble irréaliste. De nombreuses tentatives interinstitutionnelles qui ont essayé de le faire ont à ce jour échoué. Au niveau cantonal, l'Hospice général tente une certaine centralisation de l'information, via une publication, désormais publiée en ligne, nommée « La Clé ».

Pour la Ville de Vernier, l'ambition première est de mieux valoriser l'offre locale, des services de l'administration, auprès du public auquel elle se destine. Plusieurs moyens sont évoqués dans ce rapport pour y parvenir.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'offre extraterritoriale, genevoise, la stratégie des professionnel-le-s est de miser sur la formation continue, les connexions avec le réseau, et la réalisation d'une documentation sociale, pour pouvoir le mieux possible informer les habitant-e-s qui en ont besoin.

Page 14	Mettre à disposition de l'information (entre autres pour les nouveaux arrivants) par : - une plateforme - un bus (ou autre) visitant chaque quartier selon une rotation (plan) - davantage d'informations (flyers) dans les bibliothèques
----------------	--

Voir réponse précédente.

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Comme déjà mentionné dans les réponses aux différentes recommandations ci-dessus, plusieurs des propositions des participant-e-s sont déjà mises en pratique par l'administration dans des formes très proches de celles souhaitées (espace de parole pour les proches aidant-e-s, mise en place de locaux aux Libellules, médiation par les correspondant-e-s de nuit, permanence d'information sociale, etc.).

Certaines recommandations sont aussi appliquées dans le cadre d'initiatives citoyennes portées par des habitant-e-s ou des associations avec quelquefois le soutien plus ou moins direct de la Ville de Vernier.

C'est le cas par exemple des projets Ethnopoly et EthnoVernier menés conjointement avec le soutien des Contrats de Quartier et de multiples partenaires.

D'autres réponses aux recommandations sont portées par des institutions cantonales telles que l'Hospice général.

En ce qui concerne la proposition de voir apparaître sur le territoire municipal des espaces ateliers et de réparation, plusieurs initiatives qui s'apparentent à celles-ci ont vu le jour ces dernières années telles que des espaces de trocs, d'échange de surplus de fruits et légumes, de réparation de vélo, etc.

Deux antennes de la coopérative La Manivelle, bibliothèque de prêt d'objets et de matériel, devraient par ailleurs voir le jour prochainement, une aux Avanchets et l'autre dans le quartier de l'Étang.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

- Axer les forces sur une refonte du site internet de la commune, ou la création d'un portail parallèle, qui permet d'accéder facilement aux informations sur les différentes prestations. Certaines sollicitations concernent des prestations qui existent, mais qui sont peu connues, car pas identifiables.
- Renforcer certaines prestations existantes afin de mieux répondre à la demande des habitant-e-s.
- Mettre en place, avec la population, un espace de réflexion afin d'approfondir la perspective de la création d'un système d'échange local (SEL) de services et de biens.

4. Aide aux parents

Groupe thématique : TD1 R4	SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE
Sous-thème éventuel	Aide aux parents
Recommandation générale : Offrir une aide aux parents	
Service / personne répondant-e	Service de l'enfance / Irina Inostroza

Commentaire général sur les recommandations

Pouvoir concilier la vie professionnelle et familiale, et reprendre un emploi après une grossesse lorsqu'on est une femme sont des aspects qui contribuent de façon importante à la stabilité et au bien-être des familles. De plus, l'accueil de la petite enfance favorise l'égalité des opportunités ainsi que le développement des enfants. Le besoin de souffler que rencontrent de nombreux parents est un autre aspect à considérer, tant la vie moderne peut être source de stress pour les parents, comme est celui de trouver des solutions de garde qui soient compatibles avec les besoins des familles, y compris avec leur situation financière, alors que les coûts de prise en charge d'un enfant sont importants et que les familles monoparentales sont particulièrement à risque de vivre dans une situation de pauvreté.

Conscient de ces enjeux, le service de l'enfance œuvre en continu pour répondre aux besoins des familles de concilier vie professionnelle et vie familiale et offrir des places de garde en suffisance et diversifiées. La délégation aux structures d'accueil de la petite enfance et aux familles du service de l'enfance assure l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance (5 crèches et 4 jardins d'enfants), et garantit les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de ces lieux. La Ville de Vernier fait également partie de l'association intercommunale « Accueil familial de jour », qui a pour but d'organiser cette solution de garde au domicile des accueillantes familiales. Une nouvelle étape sera franchie avec l'ouverture de 134 places de crèche à l'Étang en 2021 et 2022. L'EVE Jean-Simonet offre aussi cinq places d'accueil temporaires à des familles qui ont besoin d'une solution de garde rapide pour leur enfant pour une période allant d'une semaine à trois mois au maximum. Par ailleurs, une nouvelle politique tarifaire est entrée en vigueur en 2021 afin de soutenir la politique d'accueil de la petite enfance et les familles les plus précaires. Enfin, l'équipe sociale du service de l'enfance consacre une grande part de son travail à évaluer les demandes particulières de familles qui sont en attente d'une place dans une crèche ou un jardin d'enfants afin de les orienter ou de les soutenir au mieux (lors de situations sociales ou éducatives par exemple).

Le service de l'enfance offre en parallèle des prestations pour toutes les familles en Ville de Vernier, afin que chaque famille et leurs enfants bénéficient de lieux et de moments pour échanger et jouer en collectivité, rencontrer d'autres parents et dialoguer avec des professionnel-le-s de l'enfance, ou bénéficier d'un accueil occasionnel pour leur enfant.

- La « Halte-garderie » offre un temps de garde pour les enfants et propose aux parents un moment de répit ou de réponse à un besoin ponctuel.
- L'« Accueil adultes-enfants » propose un accueil adultes-enfants sur trois lieux à Vernier ainsi que le mois de juillet, et des ateliers à thème plusieurs samedis par an.
- « En bas de chez toi » anime un espace convivial entre adultes et enfants aux Avanchets et au Lignon, en été au bas d'un immeuble, et en hiver à la ludothèque.

Nous avons bien noté le besoin exprimé par les habitant-e-s représenté-e-s au sein du Conseil des habitant-e-s d'offrir une aide aux parents, et en particulier de mettre en lien l'offre et la demande pour trouver des solutions de garde gratuites ou peu chères, qui trouvent un ancrage dans le réseau informel et de proximité, afin que tous les parents puissent souffler et proposer un soutien financier.

Bien que ces recommandations soient totalement partagées, il nous semble tout d'abord important de nous assurer que les habitant-e-s ont connaissance de l'offre d'accueil existante organisée par la Ville de Vernier : halte-garderie, places d'accueil temporaires à l'EVE Jean-Simonet, espaces pour les familles Accueil Adultes-Enfants et "En bas de chez toi", crèches et jardins d'enfants. Il nous semble également essentiel de valoriser d'autres prestations existantes comme les bons de respiration ou le service de baby-sitting proposés par la Croix-Rouge, et de s'assurer que la carte gigogne est une offre connue, reconnue et proposée aux familles nombreuses par les associations/structures prestataires à Vernier.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 14-15	<p><i>Des parents actifs et/ou qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants ont besoin de souffler et de soutien financier.</i></p> <p>Mettre en place un-e :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Speed dating » - Service d'échanges locaux « SEL » (système d'échanges locaux) - Garde solidaire - Familles de cœur (garde ponctuelle) - Indemnisation – assurances sociales - Financement par plusieurs familles d'un moyen de garde commun
<p>Nous trouvons intéressant de créer une plateforme en ligne pour faciliter les contacts entre les parents et répondre aux demandes de garde, mais il faudrait tout d'abord monter un groupe de travail pour se rendre compte de la faisabilité, par exemple en intégrant un-e représentant-e de la TD « Solidarité et entraide » du Conseil des habitant-e-s, et un ou plusieurs représentant-e-s des services communaux. Le groupe de travail se pencherait sur les questions : est-ce que la commune peut réellement créer cette plateforme ou est-ce plus facile au travers d'une association ? Est-ce que l'accueil familial de jour (AFJ) pourrait étendre son mandat et engager des personnes agréées pour des gardes ponctuelles ? Est-ce que la formation de la Croix-Rouge pour les baby-sitters pourrait être une garantie ? Ou le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du Canton de Genève ? L'idée de constituer un service d'échanges locaux est également intéressante (voir réponse spécifique dans la fiche TD1R3).</p>	
Page 15	<p>Pour améliorer la sécurité et la tranquillité des enfants dans les espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied des groupes de pairs, médiateurs - Positionner des adultes bénévoles dans les espaces publics (places de jeux)
<p>La thématique nous paraît importante, ce d'autant plus que selon les droits de l'enfant, chaque enfant a le droit de grandir dans de bonnes conditions et en sécurité, de développer son potentiel, d'être entendu et pris au sérieux. Les pistes proposées semblent représenter des solutions de proximité et adaptées au contexte. Cependant, nous proposons de nous pencher sur la situation. En effet, les problèmes mentionnés sont du ressort de la police. Il y a tous les quatre ans un diagnostic local de sécurité mené par la société COGINTA sous la direction de la police cantonale. Le dernier diagnostic n'a pas relevé de problèmes de violence sur les places de jeux. Par ailleurs, les enfants qui jouent sur les places de jeux sont sous la responsabilité de leurs parents.</p>	
Page 15	<p>Les parents cherchent des solutions de garde pour leurs enfants dans plusieurs cas de figure : fréquence régulière, de façon ponctuelle, pendant les vacances.</p> <p>Pour les parents à la recherche de solutions de garde :</p> <p>Mettre en place une plateforme informatique qui tienne compte de la problématique, la compatibilité entre les seniors et les familles et de la compatibilité avec le système de la commune.</p>

Offrir des conditions favorables à la conciliation des vies familiales et professionnelles est une voie cruciale pour cheminer concrètement sur le chemin de l'égalité des opportunités pour les familles. Cependant, la proposition ci-dessus demande à notre sens une réponse visant avant tout à mieux faire connaître l'offre existante. Nous proposons de façon prioritaire de mettre en place une page « familles » sur le site internet de la Ville de Vernier pour renforcer l'information sur ce qui existe déjà. Quant à la plateforme informatique, il serait primordial de vérifier la question des rôles et des responsabilités dans sa mise en place ; ce projet serait à coupler avec la proposition ci-dessus pages 14-15 de créer une plateforme en ligne ou un système d'échange local pour favoriser la concrétisation de moyens de garde. En revanche, il est vrai que pendant les vacances, les offres sont limitées pour les petits de 0-4 ans, et sont souvent complètes pour les plus grands. Nous proposons de reprendre la réflexion d'une éventuelle ouverture d'une des crèches pendant l'été.

Page 16

Pour soulager et aider les familles, monoparentales en particulier en conservant un lien même à distance (entre familles monoparentales et grands-parents) :

- Mettre en place un HUB téléphonique gratuit afin qu'une personne/famille esseulée à revenus limités puisse appeler quelqu'un de confiance sans avoir à déboursier.
- Rétablir la possibilité d'appeler en PCV (paiement contre vérification).
- Remettre en service de cabines téléphoniques d'urgence à des endroits clés de la commune.

Créer et conserver un lien avec les familles, en particulier les familles monoparentales, est une préoccupation du service de l'enfance et de l'équipe sociale. Si les propositions ci-dessus pouvaient en effet permettre d'intervenir dans des situations d'urgence, il ne nous semble pas que les services de l'administration communale soient compétents pour mettre en place des appels en PVC ou des cabines téléphoniques. Cependant, l'idée d'un HUB téléphonique est une proposition intéressante qui mérite d'être creusée. Le service de l'enfance dispose déjà d'une permanence téléphonique et d'une réception. Il nous paraît prioritaire de renforcer ce lieu pour que les familles l'identifient comme un lieu de ressources et qu'elles peuvent appeler en cas de question sur l'enfance, avant de créer d'autres moyens de communication en parallèle. Le service doit gagner en visibilité : « vous avez une question : appelez-nous ». Il va mettre en place un projet d'information des familles en 2022, ce projet pourrait également répondre à la problématique de la création de liens. Par ailleurs, à défaut d'avoir de la famille ou un cercle de soutien, les familles (monoparentales) peuvent aussi créer des liens avec d'autres familles dans le cadre des espaces familles déjà existants dans tous les quartiers : Accueil Adultes-Enfants et « En Bas de Chez Toi ».

Page 16

Pour les besoins en gardes partagées et collectives des enfants malades :

- Mettre sur pied de permanences par quartier (personnes de référence disponibles par tournus)
- Validation de ces personnes par des organisations (communales associatives)

La garde des enfants malades est une problématique importante à considérer, notamment en ce qui concerne les parents proches aidants. Nous pensons déjà avoir répondu à cette question ci-dessus.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

Au terme de ce premier volet du Conseil des habitant-e-s, la Ville de Vernier a pris des engagements, dont un qui concerne le SEN, et qui a été validé par le Conseil administratif : initier, début 2022, une analyse de l'offre disponible en matière de solutions de garde ponctuelles, et concevoir un plan d'action pour compléter les lacunes et les faiblesses de celle-ci.

Table délibérative « Insertion et intégration »

1. Vie associative / associations communales

Groupe thématique : TD2 R1	INSERTION ET INTÉGRATION
Sous-thème éventuel	Vie associative – Associations communales
Recommandation générale : Créer une Maison des Associations et soutenir en général les associations	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Alexandre Mégroz

Commentaire général sur les recommandations

Que ce soit la lutte contre l'exclusion, la mise en place de pratiques artistiques amateurs, de défense d'intérêts multiples, l'accueil d'enfants dans le cadre d'activités de loisirs éducatifs ou sportifs ainsi que dans de multiples autres domaines, les associations verniolanes font preuve jour après jour de leur indispensable existence. Ces associations offrent un maillage dense et actif sur nos quartiers qui garantit l'expression et la vitalité démocratique. Elles sont des relais sociaux essentiels ainsi que des interlocuteurs précieux pour notre administration.

Les différents services de l'administration de la Ville de Vernier sont bien conscients de cette réalité. Dans une société fracturée ou la complexité des défis sociétaux est en constante augmentation, les associations sont une réponse au repli sur soi et amènent une vitalité ainsi qu'une solidarité indispensable dans nos quartiers de manière complémentaire au travail de l'administration.

Pour ces raisons, les différents services de l'administration agissent de concert sur plusieurs plans afin de favoriser les initiatives collectives, la participation de ses habitant-e-s et la création d'associations. Elle est aussi très présente lorsqu'il s'agit de soutenir les associations existantes que ce soit par la mise à disposition de locaux ou de matériel, de subventions, etc.

La création d'une maison des associations à Vernier ouverte à toutes les associations qui agissent localement pourrait être une mesure phare favorisant les initiatives citoyennes et associatives. Un lieu unique favoriserait la création de liens inter associations et les synergies. Ce serait l'occasion de mutualiser équipements et savoir-faire associatifs.

Il nous semble cependant important de vérifier au préalable que la création d'une Maison des associations verniolane soit la réponse la plus appropriée aux besoins du tissu associatif verniolan. À cet effet, il nous semble opportun de sonder les personnes actives dans les associations verniolanes afin de découvrir quels sont leurs besoins, leurs attentes et leurs souhaits. Et, si elles devaient confirmer la pertinence de mettre en place un lieu dédié aux associations, il serait alors important de les associer afin de construire un projet commun qui répond aux mieux aux besoins et aspirations des associations locales.

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux et dans un monde en constante évolution, les services de l'administration doivent continuer à s'interroger sur les aides et prestations qu'elles fournissent aux associations. Cette réflexion commune pourrait par la même occasion donner une nouvelle impulsion à la société civile. En conclusion, il nous semble important de rappeler que l'administration est prête à donner un accueil très favorable à toutes propositions issues de la société civile qui iraient dans le sens d'améliorer nos prestations envers les initiatives collectives et associatives. Cette évolution ne peut se faire que conjointement avec les associations verniolanes et ne peut être que le fruit d'un travail commun.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 18-19	<p>Créer une Maison des Associations</p> <p>Mode de Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 à 4 associations actives avec une participation communale (pour donner son avis, être informé, participer aux décisions) • Gouvernance selon la manière décidée par les 3 à 4 associations. Forme de Comité. Forme juridique à déterminer. • Orientation selon les besoins des associations. • Inviter les autres associations à entrer dans le cercle de gestion de la maison des associations dans un esprit de partage. • Un-e responsable référant-e que chaque association devrait désigner pour la responsabilité du local lorsqu'il est prêté (propreté, etc.). <p>Critères pour les associations</p> <p>Toute association établie sur la commune, pour autant qu'elle apporte quelque chose selon un principe de réciprocité, favorisant l'esprit de partage. Ouvert aux habitant-e-s pour découvrir ou générer des activités autour de leurs besoins.</p> <p>Lieu à trouver</p> <p>La commune intègre une Maison des Associations dans son plan de construction ou d'affectation des locaux. L'emplacement devrait si possible être central (ex. Châtelaine), mais en tout cas facilement accessible. Il devrait offrir une surface d'au moins 200m².</p> <p>La commune explore la possibilité de dédier un espace pour la Maison des Associations, dans la Maison de la culture et de la danse qui est en construction.</p>
<p>Avoir un lieu à Vernier dédié aux associations pourrait avoir de nombreux avantages : échange de bonnes pratiques, augmentation des synergies, mutualisation des équipements, etc. Cependant, il nous semble essentiel de vérifier auprès des personnes et groupements concernés la pertinence de la création d'une Maison des associations. De plus, dans l'éventualité où cette proposition devait être retenue, il sera important de définir en commun avec les associations et collectifs verniolans le mode de gestion et de fonctionnement de cette Maison des associations.</p>	
Page 19	<p>Tenir à jour un registre des associations, en faire la promotion et le met à disposition des citoyen-e-s (site web : http://www.vernier.ch/fr/culturesportetloisirs/associations/)</p> <p>Organiser une rencontre entre les associations et les habitant-e-s pour faire connaître toutes les possibilités sur Vernier.</p>
<p>La Ville de Vernier tient un registre des associations actives sur son territoire que l'on peut trouver sur son site internet : http://www.vernier.ch/fr/culturesportetloisirs/associations/. Mais les données des associations évoluent constamment et nécessitent une mise à jour permanente. Réunir lors d'assises les associations actives à Vernier permettra de mettre à jour les informations les concernant. Cependant, ces données deviendront vite dépassées et cette récolte d'informations devra se poursuivre.</p>	
Page 19	<p>Adapter le prix de location des salles qui peut être trop élevé pour certains groupes. En parallèle, organiser une information performante sur les possibilités d'accès gratuit aux locaux pour les associations actuelles et à venir.</p>

	<p>Démarches administratives : Les démarches administratives peuvent paraître compliquées pour qui n'y est pas habitué-e. Adapter l'accueil selon le demandeur (possible simplification des démarches).</p> <p>En plus de la démarche auprès des Contrats de Quartier, mettre en place une procédure simplifiée pour les associations, y compris via le site web, pour obtenir des salles gratuites en semaine ou en weekend.</p> <p>La future Maison des Associations pourrait offrir une prestation visant à faciliter le dialogue : rôle de coordination en toute transparence pour faciliter l'accès aux salles dans la commune, gestion du matériel.</p> <p>Réflexion et partage d'information sur l'utilisation effective des locaux de la commune, pour permettre une plus grande disponibilité. En effet, certains groupements réservent des salles 2 à 3 fois par semaine sans vraiment les occuper à ce rythme.</p>
<p>Des assises des associations et collectifs verniolans permettraient, en plus de mettre à jour nos registres, d'être à l'écoute de ceux-ci afin d'entamer un dialogue constructif sur leurs besoins et attentes vis-à-vis de notre administration. Cela permettra à l'administration verniolane de modifier ou de compléter ses prestations aux associations.</p>	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Pour information, des regroupements d'associations par thème ou affinités ont déjà cours actuellement sur Vernier. Par exemple, plusieurs associations situées à Châtelaine mènent des projets en commun. Aux Libellules, plusieurs associations partagent un espace de vie avec la possibilité de développer ainsi des collaborations. Il serait donc intéressant de vérifier si ce phénomène venait à se développer.

Il existe déjà une instance et un lieu cantonal dédié au soutien aux associations soit la Fondation pour l'Expression Associative qui gère la Maison Internationale des Associations, Centre de congrès et de conférences situé à Ville de Genève. Plusieurs associations apportent aussi du soutien aux associations qui en font la demande telle que l'association Genevoise Lyoxa, plateforme de conseils gratuits, de soutien et de collaboration entre les différents acteurs de la vie associative ou encore le CAD (Centre d'animation pour retraités de l'hospice général) qui propose des cours de gestion associative, des conseils et un appui aux associations, essentiellement de retraité-e-s.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

Lors de toute nouvelle construction ou de réaffectation de bâtiments communaux, la Ville de Vernier pourrait s'engager à étudier la faisabilité de réserver un ou plusieurs espaces pour les associations.

La Ville de Vernier pourrait procéder à une mise à jour complète du répertoire des associations sur son nouveau site internet.

La Ville de Vernier pourrait organiser des assises des associations verniolanes afin d'identifier de manière efficiente les besoins et les attentes de celles-ci.

La Ville de Vernier pourrait mener une étude interne afin de vérifier si les procédures administratives peuvent être simplifiées et si le tarif des locations des salles communales peut être revu.

2. Intégration sociale et culturelle

Groupe thématique : TD2 R2	INSERTION ET INTÉGRATION
Sous-thème éventuel	Intégration sociale – Intégration culturelle
Recommandation générale : Promouvoir l'intégration sociale et culturelle de la population migrante. Soutien aux familles migrantes.	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Meron Kiflemichael

Commentaire général sur les recommandations

Un véritable travail d'identification des différentes visions possibles de la notion d'intégration, des freins et des facteurs d'aide éventuels lors d'un processus d'intégration a été effectué par les membres du groupe de travail consacré à cette thématique. Il est intéressant pour la commune de recevoir cette analyse et, par la même occasion, une confirmation de nombreux diagnostics et réflexions qui avaient été partagés jusqu'ici notamment entre professionnel-le-s.

Un zoom sur différents chapitres représentant chacun des vecteurs d'intégration importants (famille, emploi, culture, école, sports, etc.) a été fait et des recommandations en lien ont été proposées aux autorités communales. Si certaines propositions ont attiré toute l'attention des autorités qui ont d'ores et déjà commencé à voir dans quelle mesure celles-ci pourraient se réaliser, il en résulte que d'autres font écho à des mesures déjà existantes (au niveau cantonal ou communal) et qui ont dès lors tout intérêt à avoir une meilleure visibilité afin que le plus grand nombre puisse en profiter.

Aussi, nous reconnaissons qu'un meilleur travail de communication peut être effectué par l'administration communale autour de trois types d'objectifs :

- Rendre les positions de la commune et ses actions sur le thème de l'intégration plus visibles ;
- Rendre plus accessibles toutes les mesures déjà existantes ;
- Faciliter la réalisation de nouvelles mesures qui pourraient émaner de ces conclusions.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 19-20	<p>Intégration culturelle Reconnaître les différentes cultures dans la commune. Éviter une approche d'assimilation, qui va à l'encontre du respect multiculturel et le faire connaître en sensibilisant les citoyen-ne-s (respect de la culture de l'autre et de tous)</p> <p>Mettre en place au niveau de la commune un Forum interculturel permanent qui fasse des propositions d'activités, fêtes à thèmes, tournois sportifs.</p> <p>Mobiliser les autres organisations qui pourraient également communiquer : prendre contact avec les associations culturelles, linguistiques, religieuses, etc.</p> <p>Messages clés à communiquer : écoute et non-violence, encouragement à la participation de verniolans de cultures différentes dans les projets de la commune.</p>
En lien avec la reconnaissance des différentes cultures présentes au sein de la commune et du type de perception de l'intégration qui est entendu par la commune, la Ville de Vernier a développé une vision large de ce que représente ce concept au fil des années. Il ne s'agit en effet pas	

d'« assimilation », mais d'un processus, à la fois individuel et collectif, qui implique la population d'accueil et la population ayant migré. Du fait des différentes nationalités et langues parlées au sein de la commune, la prise en compte de la diversité qui compose la population de Vernier constitue un axe important du travail qui est mené par l'ensemble de l'administration communale. Les différents professionnel-le-s du domaine social travaillant en lien avec l'administration communale ou au sein de celle-ci en sont conscient-e-s et sont régulièrement sensibilisé-e-s à ce sujet.

Une plateforme pour l'intégration réunissant des professionnel-le-s ou des associations actives sur le sujet existe notamment depuis 2019. Les rencontres ayant lieu dans le cadre de cette plateforme visent à développer les réflexions collectives sur le sujet, à l'aide de différents acteurs et actrices expérimenté-e-s en matière d'intégration sociale. L'idée d'un forum réunissant plus largement des membres de la population civile relève toute l'attention du service de la cohésion sociale qui étudie d'ores et déjà la question.

En parallèle, des habitant-e-s proposent des projets tels que « Journée découverte et partage culture camerounaise et africaine » le rallye interculturel « Ethnopoly » / « EthnoVernier » et « Festikultura ». Autant d'initiatives citoyennes, qui visent à promouvoir le dialogue et la connaissance de diverses cultures, régulièrement soutenues par les Contrats de Quartier et la Ville de Vernier.

Pages 19-20

Intégration sociale

Nommer une personne au sein de la cohésion sociale à Vernier exclusivement chargée des questions d'intégration et deviendrait ainsi un.e interlocuteur/trice privilégié-e. Les habitant-e-s en seraient informé-e-s.

Charger des coachs, assistant-e-s sociaux expérimenté-e-s pour mener à bien les tâches de soutien à l'intégration sociale. Des étudiant-e-s ou futurs doctorant-e-s en psychologie sociale à l'université pourraient être recruté-e-s avec un mandat rétribué, également des retraité-e-s.

Mener une campagne d'affichage avec des slogans originaux pour la prévention de la violence et l'intégration sociale.

Bien que la thématique de l'intégration soit transversale à différents services et que différent-e-s professionnel-le-s de l'administration communale soient actifs et actives en la matière, un mandat spécifiquement lié à l'intégration a d'ores et déjà été créé en collaboration et avec le soutien du Bureau de l'intégration des Étrangers. Au sein du service de la cohésion sociale, la délégation à l'intégration a notamment pour but mettre en lien différents acteurs et de faciliter la réalisation et la visibilité de différents projets en lien avec la migration. Une communication informant les habitant-e-s des activités de cette délégation devrait être faite à la suite de cette recommandation.

Comme spécifié plus haut, les différent-e-s professionnel-le-s du domaine social travaillant en lien avec l'administration communale ou au sein de celle-ci sont régulièrement sensibilisé-e-s à ce sujet et des formations leur étant destinées sont en cours d'étude.

Page 24

Sécurité à l'école

Des agents municipaux veillent aux abords de l'école pour sécuriser le bien être des enfants, en envisageant une plus forte participation féminine (tendance sexiste des comportements).

Cette proposition nous semble rejoindre celle de la fiche TD1R4 en lien avec la sécurité ; se référer à cette fiche pour les éléments de réponse.

Pages 24-25

Maintien de la cellule familiale

	<p>Créer une structure pour éviter la rupture de la cellule familiale : Les familles migrantes devraient pouvoir bénéficier d'un apport, par exemple d'un-e médiateur/trice, pour les soutenir face au choc culturel.</p> <p>Créer un poste de spécialiste pour cette activité assistant-e social, psychologue, grâce à un mandat de la Commune.</p>
<p>La famille est le premier groupe de référence des individus, et un niveau essentiel, pour le bien-être des personnes et pour la société. Si cette cellule doit être valorisée comme telle et que son maintien est souhaitable, ce maintien ne peut pas être envisagé à « tout prix » : certaines familles, vivant des situations trop problématiques pour que celui-ci soit envisageable sans nuire à ses membres.</p> <p>De nombreux dispositifs de soutien aux familles existent d'ores et déjà au niveau cantonal. Au niveau communal, les services de la cohésion sociale et de l'enfance assurent une veille auprès de la population bénéficiaire des diverses prestations publiques et l'orientent en cas de besoin auprès de professionnel-le-s compétent-e-s (travailleur-se-s sociaux-les, psychologues ou divers spécialistes de la petite enfance). En parallèle, le SEN met en place des mesures spécifiques telles que des espaces d'accueil adultes-enfants, le projet « En bas de chez toi » présent dans les quartiers des Avanchets et du Lignon (avec pour axe thématique le lien entre intégration et petite enfance), ou encore le programme « Parle avec moi » (PAM) et le rôle des structures d'accueil de la petite enfance de manière générale comme étant voulu par les autorités de la Ville de Vernier.</p>	
Pages 24-25	<p>Maintien de la cellule familiale</p> <p>Veiller à ce que les assistant-e-s sociaux, les enseignant-e-s, ne questionnent pas les enfants de personnes en insertion/intégration sur ce qui se passe dans la cellule familiale, sauf s'il y a des soupçons de maltraitance selon la Convention de la protection des mineurs.</p> <p>Former ces personnes au multiculturalisme.</p> <p>Par exemple, contacter le BIE (bureau d'intégration des étrangers, Genève) pour des conseils appropriés.</p>
<p>Les professionnel-le-s du domaine social ou plus spécifiquement de l'insertion socioprofessionnelle au sein de l'administration verniolane sont régulièrement sensibilisés aux questions liées au multiculturalisme. Les professionnel-le-s sont ainsi formé-e-s et tenu-e-s de respecter, entre autres, le droit en matière de protection des mineur-e-s.</p> <p>Différentes brochures et publications fédérales ou cantonales existant sur le thème de l'intégration, destinées au public ou aux professionnel-le-s, leur sont distribuées.</p> <p>Une convention de collaboration avec le BIE existe par ailleurs et la commune bénéficie régulièrement de conseils et informations envoyés sur les différentes thématiques liées à l'intégration des personnes migrantes.</p>	
Page 25	<p>Culture, arts et sport</p> <p>Recourir à la participation en matière d'art et de culture (pour les personnes migrantes et les personnes en rupture) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être plus à l'écoute des besoins en matière d'événements culturels et sportifs • Mettre sur pied une programmation artistique avec une participation citoyenne sur les choix, une forme de comité décisionnel qui fonctionne de manière démocratique et participe à favoriser l'intégration.

	<ul style="list-style-type: none"> Proposer plus d'informations sur la possibilité de créer des événements.
<p>Concernant les vecteurs d'intégration comme le sport, la culture ou les arts, de très nombreuses initiatives existent et sont régulièrement mises en place à Vernier par tout type d'acteurs communaux ou cantonaux. Néanmoins, différents besoins sont en effet souvent formulés de la part des organisateurs et organisatrices qui ne sont pas tous également outillé-e-s pour savoir où trouver les informations, notamment pour faciliter la réalisation de leurs événements. La Commune étudie la possibilité de lister les différents types d'aides qu'elle peut apporter afin de les rendre plus accessibles.</p> <p>Par ailleurs, la question de l'intégration par les sports pour tous les jeunes enfants pourrait être davantage prise en compte. Le service de l'enfance relève ainsi que le projet "Minimove" de la Fondation Idée Sport met par exemple cet aspect en lumière et selon celle-ci, ce projet a beaucoup de succès auprès des familles notamment allophones.</p>	
Pages 24-25	Participation politique Instruction civique : Présenter le système politique suisse et les principes de la démocratie directe aux personnes en intégration et insertion. Mettre en place une structure de démocratie participative qui inclut le plus grand nombre d'habitant-e-s.
<p>Il est vrai que la participation citoyenne représente un facteur d'intégration important qui est aujourd'hui, et depuis plusieurs années, reconnu et défendu par la commune. Aussi, la volonté des autorités communales est d'évoluer dans ce sens. Allant dans cette direction, la création du Conseil des habitant-e-s, qui s'ajoute à d'autres outils d'ores et déjà existants comme les Contrats de Quartier, représente un nouvel appareil de participation politique qui est ouvert à toutes et à tous les habitant-e-s de la commune.</p> <p>Il est néanmoins légitime d'admettre que le système politique suisse est complexe et nécessite de s'y attarder et d'en apprendre ses différentes spécificités afin de se l'approprier. Rendre ce système plus inclusif veut aussi dire mettre en place des outils qui permettent de mieux le comprendre. Aussi, au niveau cantonal, une formation donnée par l'Université ouvrière de Genève (UOG) visant à enseigner les connaissances de base sur le fonctionnement de la Confédération existe également. Ce cours est notamment ouvert aux candidat-e-s à la naturalisation, mais également à toute personne intéressée¹.</p>	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Concernant les mesures en lien avec le maintien de la cellule familiale des personnes à Vernier, d'autres mesures sont également présentes.

Parmi elles, au niveau institutionnel, la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) propose notamment deux mesures spécifiques à cette thématique, pour les familles en situation de rupture :

- L'Action Préventive en Milieu Familial (APMF) : mesure s'adressant aux parents qui ont des questionnements ou qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants et qui leur propose une aide éducative professionnelle et à domicile. « À vocation préventive, le programme vise à poser un cadre éducatif dans la famille et redonner des compétences aux parents avant que les situations

¹ <https://www.uog.ch/index.php>

ne se péjorent »². Le dispositif est gratuit et ouvert à toutes les familles résidant dans les communes genevoises. Les familles peuvent être orientées vers cette mesure à travers le corps enseignant ou médical, le personnel des crèches, l'Institution genevoise de Maintien à domicile (IMAD) ou encore les différents types de centres d'action sociale actifs dans le canton.

- L'Agenda Intégration Suisse – « AIS petite enfance » – est une autre prestation de la FOJ visant à permettre une socialisation et une intégration des enfants de 0 à 5 ans résidant au sein du canton et bénéficiant d'un permis de séjour F ou B réfugié, acquis après le 1^{er} mai 2019. L'objectif visé par cette mesure, découlant d'un programme fédéral, est d'aider les très jeunes enfants « à développer les outils nécessaires à une intégration et une socialisation réussies avant leur entrée à l'école en suivant et accompagnant les familles de manière individuelle par la suggestion de mesures d'encouragement personnalisées et réalistes, dans un esprit de non-jugement et de respect »³. Une personne de référence est ainsi présente pour informer, consulter et solliciter les familles concernées durant toute la période préscolaire, fondamentale pour le développement et l'intégration sociale des enfants.

Touchant un public plus large, des éducateur-ric-e-s ou conseiller-e-s sociaux-les dont la mission relève également du fait de contribuer au maintien et au bien-être des différentes cellules familiales sont également présent-e-s au sein de chaque école de la commune. Lorsqu'elles et ils s'adressent à des familles migrantes, ces professionnel-le-s orientent et informent régulièrement des mesures existantes en matière d'intégration. Au niveau associatif, de nombreux acteur-ric-e-s agissent également en lien avec cette thématique, de manière directe ou indirecte, et contribuent à aider les familles lors de leur processus d'intégration.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

- La vision de l'intégration développée par la commune ainsi que la diversité composant la population verniolane gagnent à être mieux connues du public et l'administration s'engage à davantage communiquer au sujet de ses priorités et axes d'actions en matière d'intégration. Ce travail de communication autour des enjeux liés à l'intégration peut être mené de concert avec les diverses associations culturelles ou linguistiques qui apporteront leur expertise et contribution.
- Les canaux de communication communaux pourraient également davantage servir à mettre en avant les actions des différents protagonistes institutionnels ou associatifs agissants sur le thème de la migration et de l'intégration.
- Faire connaître la Plateforme communale pour l'intégration destinée aux professionnel-le-s en lien avec la thématique et la compléter éventuellement par un Forum interculturel permanent ouvert à un public plus large. Celui-ci, basé sur une collaboration entre l'administration communale et les associations ou les habitant-e-s qui souhaitent y prendre part, proposerait des activités, des fêtes à thèmes ou des tournois sportifs qui visent à promouvoir le vivre ensemble.
- Mettre en place des formations / sensibilisations à destination des professionnel-le-s du domaine social de la commune, sur des questions liées au multiculturalisme.
- Lister les différents types d'aides qui peuvent être apportés par la commune afin de les rendre plus accessibles (notamment aux associations) organisant des événements contribuant à une meilleure cohésion sociale.

² <https://www.foj.ch/prestations/apmf/>

³ <https://www.foj.ch/prestations/ais-petite-enfance/>

3. Apprentissage du français

Groupe thématique : TD2 R3	INSERTION ET INTÉGRATION
Sous-thème éventuel	Intégration sociale – Apprentissage du français
Recommandation générale : Faciliter l'intégration de la population allophone avec de l'aide adaptée	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Meron Kiflemichael

Commentaire général sur les recommandations

Les barrières linguistiques représentent un enjeu majeur qui intervient très tôt lors du processus d'intégration de toute personne migrante non francophone et qui s'établit au sein de la commune. Le manque d'information et les inégalités qui peuvent en découler doivent absolument être pris en compte par l'administration communale qui se soucie de l'accessibilité de ses prestations pour l'ensemble de sa population.

Les recommandations des membres de cette table délibérative soulignent notamment le manque d'information et de visibilité quant aux différents lieux des cours de français publics existants au niveau communal. L'offre est en effet assez diffuse et évolutive, les informations régulièrement mises à jour gagneraient en effet à être rendues plus visibles.

D'une manière générale, une réflexion est en cours au sein de l'administration communale sur la manière d'accueillir les nouvelles et nouveaux habitant-e-s de Vernier. Tout en tenant compte du fait que les besoins de ces personnes peuvent être aussi divers que les origines de celles-ci, certaines étapes communes peuvent faire l'objet de mesures spécifiques visant par exemple à rendre accessible toute l'offre communale s'adressant aux individus.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 23-24	Développer une approche de la langue moins formelle, qui aborde des choses pratiques dans un premier temps, car au moment de l'accueil il y a un besoin de devenir autonome pour s'exprimer dans des situations réelles telles que : comment faire ses achats ? Comment prendre les transports publics ? Comment se débrouiller quotidiennement dans la pratique alors que les informations sont en français ?
<p>Les programmes d'intégration cantonaux reconnaissent l'importance d'aider les personnes s'installant dans le pays à trouver des repères aussi rapidement que possible. En ce sens, et à destination des personnes migrantes qui s'établissent au sein du canton, de nombreuses informations relevant de la « primo-information » à Genève sont compilées notamment dans différentes brochures cantonales publiées par le Bureau de l'Intégration des étrangers du Canton de Genève (BIE). Parmi ces brochures, « Bienvenue à Genève » qui compile, entre autres, des informations sur les questions de mobilité est accessible en anglais, italien, espagnol et portugais. Ces brochures sont accessibles dans de nombreux lieux fréquentés par le public au sein de la commune. Les autorités communales travaillent en 2021 à conceptualiser une brochure axée sur des informations plus locales utiles aux personnes primo-arrivantes.</p> <p>D'autres mesures visant à mieux informer les personnes qui s'installent de façon très « pratique » au moment de l'accueil gagneraient aussi à être développées localement.</p>	

Pages 23-24	Organiser la disponibilité de traducteurs et traductrices bénévoles pour la première étape d'intégration.
<p>De manière plus ou moins formelle, les personnes allophones font régulièrement appel à leur réseau pour trouver une personne pouvant traduire des courriers ou pouvant les accompagner lors d'entretiens. Bien que ce travail de traduction informelle et de « l'ombre » soit reconnu comme étant bien souvent indispensable pour beaucoup, le fait de faire appel à des personnes dont la traduction n'est pas le métier et sous forme de « petits jobs » pointent certains enjeux délicats (qualifications des personnes concernées, caractère sensible de certaines informations à traduire, questions de financement, etc.).</p> <p>Pour des entretiens importants, les services de l'administration ont recours aux services de traducteur-riche-s et/ou interprètes professionnel-le-s, souvent en passant par le biais de la Croix-Rouge genevoise.</p>	
Pages 23-24	Recruter des jeunes francophones et les charger comme intervenant-e-s de réunions essentiellement en français. Cela pourrait être sous la forme de « petits jobs » que la Commune veut promouvoir.
Voir réponse ci-dessus.	
Pages 23-24	Offrir une meilleure information sur les cours de français gratuits à Vernier.
<p>Il est indéniable qu'il existe un manque d'information et de visibilité quant aux différents lieux des cours de français et d'alphabétisation existants au sein de la commune. Cette offre peut évoluer d'une année à l'autre, en fonction des besoins des personnes suivant les cours et des moyens pour réaliser ceux-ci. Des mesures pour remédier du mieux possible à ce manque d'information au niveau communal vont être prises dès la rentrée 2021-2022.</p>	
Pages 23-24	<p>Informers les personnes concernées sur le contenu et l'application de la loi sur les étrangers. Il semble que les personnes qui ne remplissent pas les critères de connaissance du français lors du renouvellement de leur permis risquent de perdre celui-ci, ce qui est très grave. Il faudrait offrir une meilleure information sur l'application de la loi et apporter un soutien réel aux personnes au vu du renouvellement de permis. Se renseigner sur ce qu'il en est des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (application de la loi ?) et informer les concernés.</p>
<p>La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Lei), en vigueur depuis janvier 2019, souligne en effet la responsabilité individuelle et notamment des exigences en matière d'intégration à travers des critères tels que : les compétences linguistiques, la participation à la vie économique ou encore le respect des valeurs locales ou de la sécurité et l'ordre public. Un certain niveau de langue est en effet exigé dans le cadre de regroupements familiaux, lors des renouvellements d'autorisations de séjour (permis B) (art. 58a al.3 LEI), lors de délivrances d'autorisations d'établissement (permis C), ainsi que pour la procédure de naturalisation suisse.</p> <p>Une brochure d'information sur les compétences linguistiques des personnes de nationalité étrangère retenues comme critères d'intégration dans la nouvelle réglementation mise à disposition par le BIE est disponible dans la plupart des guichets publics communaux fréquentés par la population. La Ville de Vernier, avec le BIE, a organisé plusieurs séances d'information à ce sujet pour les professionnel-le-s de terrain, afin que l'accompagnement des personnes concernées par cette loi soit optimal.</p>	

Pages 23-24	Inciter les entreprises à soutenir l'apprentissage du français pour leurs employé-e-s non francophones. Le français est une langue difficile à apprendre, il faut encourager les gens à progresser.
La Ville de Vernier se voit mal porter ce message aux entreprises, pour des raisons de légitimité, mais reconnaît néanmoins le réel enjeu derrière cette recommandation. Si le Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève, avec qui cette recommandation sera discutée, lance des démarches s'inscrivant ce sens, Vernier en fera volontiers le relais.	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Le public qui relève du domaine de l'asile et qui est suivi par l'Hospice général dispose également depuis 2019 de différents ateliers qui visent à leur donner les informations nécessaires dès leur arrivée, de manière simple et précise (découverte de Genève, vie quotidienne, ateliers administratifs).

Les communes représentent aussi l'un des premiers interlocuteurs des arrivant-e-s et leur rôle est essentiel. Aussi, une cérémonie de bienvenue pour toutes les personnes nouvellement installées est organisée par les autorités chaque année.

Plusieurs organismes professionnels de traduction existent et les administrations communales, cantonales ou fédérales y font régulièrement appel, notamment lors des premières étapes du processus d'intégration. En fonction des moyens à disposition des personnes concernées, la prise en charge des frais peut être imputée aux autorités publiques.

S'agissant de l'apprentissage du français à Vernier, lors de l'année scolaire 2020-2021, sans tenir compte des mesures spécifiques liées à la pandémie, des cours ou ateliers gratuits (ou presque) ont notamment été organisés à travers huit lieux différents de la commune et par les acteurs suivants : Camarada, l'Université ouvrière de Genève (UOG), l'AGORA (Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requéranants d'Asile), les Maisons de quartier des Libellules et des Avanchets, l'ABARC, l'Arcade des sages-femmes et l'association Int&Per. Ces institutions sont notamment en lien avec le service de la cohésion sociale afin que l'administration communale puisse suivre leurs activités. Nous relevons notamment plusieurs cours de français proposant des espaces de garde pour les enfants comme étant un élément important pour les familles, les mères en particulier.

Sur le plan cantonal, le même phénomène existe et le public ne sait pas nécessairement où s'orienter pour trouver les cours qui pourraient convenir. Pour pallier ce manque, le BIE a mis en place au niveau cantonal une plateforme web qui constitue un répertoire en ligne des cours de français et d'alphabétisation proposés par des organismes à but non lucratif dans le canton de Genève : <https://francais-integration.ch/fr/>.

Des organismes privés et dont les frais peuvent parfois être pris en charge à travers différentes aides à la formation existent bien sûr également et viennent compléter cette offre.

Les administrations cantonales et communales sont encouragées à prendre en compte les besoins spécifiques des personnes migrantes, de les informer sur le mode de vie et les conditions de travail en Suisse, sur leurs droits et leurs devoirs, et à les rendre attentifs aux offres existantes en matière de promotion de l'intégration.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

- Pour compléter la cérémonie de bienvenue aux nouvelles et nouveaux habitant-e-s qui est organisée par les autorités chaque année, et afin de permettre aux arrivant-e-s de mieux s'approprier leur nouvel environnement, des mesures annexes telles que des visites de quartier /

visites communales, éventuellement organisées avec l'aide d'associations ou d'habitant-e-s installé-e-s à Vernier depuis plus longtemps, pourraient être organisées.

- Mise en place d'une liste régulièrement mise à jour des lieux, des organismes et des niveaux de cours de français existant au sein de la commune à travers les outils de communication communaux (site internet et journal communal).
- Des informations quant aux exigences fixées au niveau fédéral en matière d'intégration et pouvant impacter les personnes au niveau individuel pourraient être rendues plus accessibles par l'administration communale. Des moyens de réalisation de cette proposition sont à l'étude.

4. Insertion sociale des jeunes et jeunes adultes

Groupe thématique : TD2 R4	INSERTION ET INTÉGRATION
Sous-thème éventuel	Insertion sociale – Insertion sociale des jeunes / jeunes adultes
Recommandation générale : Améliorer les activités et prestations pour les jeunes verniolans, et les jeunes d'origines étrangères.	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Serge Koller

Commentaire sur la recommandation

L'animation socioculturelle est une action sociale qui se déploie au travers d'activités multiples en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. L'insertion sociale des jeunes et des jeunes adultes s'organise par la mobilisation de ces derniers dans le cadre d'accueils et d'activités diverses, proposées sur une base volontaire.

Les équipes d'animation responsables des structures socioculturelles à Vernier relèvent au quotidien le défi de mobiliser et de fédérer les jeunes via des activités et prestations à la fois utiles et en phase avec les intérêts de cette population. Il est à relever que cette frange de la population est très hétérogène et que ses besoins divergent. Le souhait d'autonomie et d'émancipation, propre aux adolescent-e-s, rend parfois délicat de susciter l'adhésion de ces personnes aux activités et lieux qui leur sont destinés.

Ce constat ne saurait cependant cacher qu'il reste une marge de progression pour le renforcement des prestations existantes. L'administration de la Ville de Vernier est particulièrement attentive à soutenir la coordination entre ces structures, de mieux mettre en lumière les prestations et les activités existantes. L'entrée dans la vie d'adultes est un chemin semé d'embûches pour de nombreux jeunes issu-e-s de quartiers populaires. Pour surmonter ces obstacles, les structures d'accueil et les dispositifs destinés à ce public doivent continuellement se réinventer pour être en phase avec les enjeux sociétaux et d'être adaptés, accessibles à la réalité de la jeunesse verniolane.

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 21-22	Avoir des lieux dédiés aux 18-25 ans permettrait de créer un dialogue. Il faudrait y déployer des activités intéressantes, sur la base d'un sondage.
Les maisons de quartier et centres de rencontre sont des lieux d'accueil et de dialogue. Des espaces d'échanges pour connaître les attentes de cette tranche d'âge et leurs besoins ont en parallèle été mis en place à Vernier. Le Conseil des Jeunes, un processus participatif ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans, permet d'entendre leurs envies et dans la mesure du possible d'y répondre. L'association Vernier sur Rock (VSR) a également lancé un collectif ouvert à ce public, plus particulièrement en lien avec d'éventuels projets culturels.	
Pages 21-22	Mettre en place d'autres locaux pour favoriser les activités et échanges, sous la forme de « Maisons des jeunes », en plus de la Carambole dédiée aux adolescent-e-s (12-18 ans)
L'offre en matière de centres et espaces de rencontre pour ce public ne se limite pas uniquement au quartier du Lignon au sein de la Ville de Vernier : tout le territoire est équipé, et ce sont	

<p>aujourd'hui plus de 10 lieux et équipes que la Ville de Vernier finance et soutien. D'autres structures similaires à la Carambole existent donc sur la commune et sont ouvertes aux adolescent-e-s (Maison des Jeunes de l'Éclipse pour les 12-20 ans – Maison de quartier des Avanchets pour les 13-17 ans – Maison de Quartier Jardin Robin de Châtelaine Balexert pour les 12-17 ans – Maison de quartier des Libellules pour les 12-18 ans – Maison de quartier du Quart'île pour les 12-17 ans.</p>	
Pages 21-22	<p>Offrir un soutien aux parents dont les enfants sont en difficulté favoriserait l'insertion sociale et l'intégration. Envisager une intervention préventive et ne pas attendre que le problème soit établi.</p>
<p>Le Canton de Genève (notamment à travers le Département à l'instruction publique (DIP)) assure un soutien aux familles en difficulté, par le biais des éducatrices et éducateurs en milieux scolaires (présents dans les écoles primaires) ou des conseillères et conseillers sociaux (présents dans les cycles d'orientation). Certaines structures associatives (l'École des parents, par exemple) proposent également de tels soutiens aux parents. Le service de l'enfance de la Ville de Vernier développe quant à lui un soutien aux familles sur le plan des ressources éducatives qui dépassent la simple question de la garde des enfants, et contribue par ce fait, directement et indirectement, à soutenir les parents dans leur rôle.</p> <p>La Ville de Vernier pourrait améliorer sa communication aux familles et parents, et mieux valoriser l'offre existante, mais elle estime que la mise en place de nouvelles prestations n'est à ce stade, au vu de l'existant, pas une priorité.</p>	
Pages 21-22	<p>Approcher les jeunes adultes (18-25 ans) pour qu'elles et ils soient entendu-e-s et écouté-e-s, qu'elles et ils soient soutenu-e-s et non abandonné-e-s à leur sort. Organiser un sondage sur le type d'activités qui pourraient les intéresser en demandant directement à ces jeunes.</p>
<p>Des dispositifs permettant d'entrer en lien et de capter les besoins de cette tranche d'âge (Conseil des Jeunes, collectif CoVSR) existent sur la commune. De plus, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) arpentent l'espace public pour aller à la rencontre des jeunes, certain-e-s étant déscolarisé-e-s, afin de maintenir un lien avec eux et construire un projet professionnel avec eux.</p> <p>La démarche sous-jacente à la proposition de sondage, c'est-à-dire la consultation du public sur ses souhaits et besoins, fait donc partie de la posture professionnelle de base des intervenants en contact avec la jeunesse.</p>	
Pages 21-22	<p>Offrir un lieu de rencontre selon les besoins formulés pour être à l'abri, sans imposer d'animateur pour cette tranche d'âge (18-25 ans).</p>
<p>La commune met à disposition quelques lieux et espaces à des collectifs ou des associations de jeunes. Des professionnel-le-s (TSHM) les accompagnent dans la gestion de ces lieux et s'assurent que les règles définies lors de l'obtention des espaces soient respectées. Ces locaux en gestion accompagnée (LGA) favorisent la prise d'autonomie des jeunes et permettent le développement de dynamiques positives auprès de ces derniers.</p>	
Pages 21-22	<p>Offrir aux jeunes adultes la possibilité d'exercer des activités de leur choix : enregistrement de musique, cuisine, danse, etc. avec ou sans le concours d'animateurs/d'animatrices. Il y aurait des pistes à explorer auprès des maisons de quartier.</p>
<p>Plusieurs centres ou dispositifs de la Fondation genevoise d'animation socioculturelle (FASe) existent pour ce public à Vernier (Maison des Jeunes de l'Éclipse, la Boîte à Rythmes, l'ABARC,</p>	

TSHM). Tous sont équipés de studio d'enregistrement, ils proposent fréquemment des repas ou d'autres activités culturelles ou sportives. L'élaboration et l'implication des jeunes dans ces prestations sont une constante pour les équipes d'animation de ces centres.

Pages 21-22

Trouver le moyen de leur faire découvrir des activités intéressantes dans les Centres de Loisirs et Maisons de Quartier.

Les TSHM, qui sont présent-e-s sur l'ensemble du territoire communal, informent les jeunes rencontré-e-s sur l'espace public des offres et prestations existantes dans les structures jeunesse. Ces lieux utilisent également les réseaux sociaux pour communiquer et inciter les jeunes d'y prendre part.

En parallèle, le développement d'une communication digitale renforcée pourrait être un atout.

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

L'offre en lieux de rencontres, d'activités pour la jeunesse est riche et dense, elle correspond à la structure du territoire communal. Un territoire géographiquement éclaté, composé de plusieurs quartiers. La majorité de ces espaces sont affiliés à la Fondation genevoise d'animation socioculturelle (FASe). Reposant sur des structures associatives, elles permettent aux habitant-e-s de s'impliquer dans la vie de leurs quartiers.

Vernier compte 10 structures accueillant les adolescent-e-s et jeunes adultes. Deux d'entre elles ainsi qu'un dispositif de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) se destinent spécifiquement à la tranche d'âge des 18-25 ans. Les équipes d'animation responsables de ces centres font attention d'écouter les besoins des jeunes, de les impliquer dans la construction des projets et prestations liés aux centres. De plus, certains espaces, nommés « locaux en gestion accompagnés » (LGA) permettent à des groupes d'expérimenter l'autonomie, en les utilisant sans la présence d'un-e professionnel-le.

En outre, l'administration communale ainsi que certaines structures jeunesse sont attentives à développer des outils participatifs et à promouvoir la citoyenneté auprès de la jeunesse de Vernier. Un Conseil des Jeunes a été initié par le service de la cohésion sociale en 2018. Cette structure participative offre la possibilité à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans de faire entendre leurs besoins et/ou mener des projets. Le manque de relève au sein de cette instance ainsi que les difficultés de se réunir durant la crise sanitaire font que cette structure participative est actuellement à l'arrêt.

L'administration communale communique régulièrement sur l'offre socioculturelle existante à Vernier, que cela soit par le journal communal ou via les réseaux sociaux. Par ailleurs, les structures socioculturelles sont présentes lors de manifestations tel l'accueil des nouveaux habitant-e-s. Elles profitent de ces événements tant pour communiquer sur leurs activités que d'offrir la possibilité de s'investir au sein des associations gérant ces structures. Enfin, les acteurs jeunesse organisent de manières ponctuelles des événements la déambulation pédestre dans différents quartiers organisée à l'automne 2019 ("Venez découvrir Vernier !") pour présenter les prestations et structures socioculturelles à la population.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

La Ville de Vernier pourrait renforcer la communication autour des structures jeunesse existantes afin de visibiliser davantage les activités qu'elles organisent et favoriser leur accessibilité.

La Ville de Vernier pourrait accentuer la coordination entre les centres pour renforcer la mutualisation des prestations et des équipements existants.

La Ville de Vernier pourrait relancer une structure participative pour les jeunes de la commune, ceci pour les inciter à partager leurs besoins, envies et favoriser leur implication dans la vie communale.

La Ville de Vernier pourrait développer et soutenir davantage d'expériences tels les LGA ou des espaces extérieurs aménagés pour les jeunes. Ces outils permettent à des groupes ou des collectifs de jeunes d'entrer dans une dynamique d'évolution positive et répondent à une demande récurrente de la part de nombreux jeunes.

5. Insertion professionnelle

Groupe thématique : TD2 R5	INSERTION ET INTÉGRATION
Sous-thème éventuel	Insertion sociale – Insertion professionnelle
Recommandation générale : Améliorer l'accès à l'emploi (en particulier des jeunes)	
Service / personne répondant-e	Service de la cohésion sociale / Léa Guillaumot

Commentaire général sur les recommandations

Le service de la cohésion sociale, à travers son unité (délégation) dédiée à l'emploi, a pour vocation d'accompagner les habitant-e-s de Vernier dans leurs démarches professionnelles (recherche d'une formation, d'un emploi) ; les jeunes sont inclus-e-s dans le public visé. L'idée est de partir de la personne qui sollicite ce service (son parcours et ses envies), et de l'aider à construire un projet qui a du sens pour elle et en adéquation avec la réalité du marché de l'emploi. La Commune veille également à soigner ses relations avec le tissu économique local afin de jeter des ponts entre chercheurs d'emploi et entreprises sur le territoire (pour des stages, des emplois, des possibilités de mentorat par exemple). Ainsi, les conseillères en insertion professionnelle travaillent étroitement avec le chargé des relations économiques, lui-même « point de contact » avec les entreprises vernioloises. C'est autour de ces grands axes qu'une série d'outils pour répondre autant que faire se peut aux demandes des Verniolois-e-s (plus de détails ci-dessous) a été déclinée.

Les recommandations transmises sont tout à fait alignées à l'expérience terrain du service. Beaucoup des initiatives ici proposées ont déjà été mises en place. Il semble pertinent d'améliorer la communication sur ces activités afin qu'elles soient connues d'un plus large public (site internet, brochures).

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 22-23	Organiser des rencontres avec des professionnel-le-s de certaines branches où les places d'apprentissages sont réelles, tout en valorisant certains métiers mal perçus : faire comprendre qu'il n'y a pas de sot métier.
<p>La volonté de créer des liens directs entre les entreprises et les jeunes est un des domaines d'action du service d'insertion professionnelle de Vernier. Les événements « Recrutement en Direct » sont ainsi organisés depuis sept ans.</p> <p>Ces derniers sont ouverts à toute personne intéressée par un apprentissage. Ils donnent la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation. Pour les entreprises, c'est le moyen de rencontrer des candidat-e-s en vue d'un engagement.</p> <p>En 2020, il a encore été possible d'organiser le Recrutement en direct spécial Vernier à Balexert. Cet événement en quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 entreprises étaient présentes et proposaient 120 places d'apprentissage. • 240 entretiens employeurs/candidats ont été réalisés. 	

En 2021, Vernier a été la première commune à basculer sous format digital. Voici quelques statistiques clés :

- 14 entreprises étaient connectées et proposaient 93 places d'apprentissage.
- 98 entretiens employeurs - candidats ont été réalisés.
- 4 pôles étaient représentés (commerce, technique, construction et santé sociale).

Parmi ces entreprises, on peut mentionner une grande diversité permettant de présenter aux jeunes différents types de métiers sans distinction de « prestige ». Quelques exemples : La Société Coopérative Migros Genève, l'IMAD - Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, le Touring Club Suisse (TCS), ISS Facility Services, IKEA, Store Mania, Quincaillerie du Lignon SA, et bien d'autres.

Lors de ces événements, un atelier tenu par les conseillères en insertion de la Ville permet aux jeunes de parfaire leur dossier de candidature (CV / Lettre de motivation). C'est aussi un moyen de faire la promotion des prestations du service d'insertion auprès de ce public.

Par ailleurs, les conseillères en insertion professionnelle du service approchent la question de l'apprentissage sans préjugés et essaient d'accompagner les jeunes dans leur choix du mieux possible, en fonction des compétences et ambitions de ces derniers. Il existe d'autres événements de type « recrutement en direct » (organisés par l'OFPC), mais spécialisés par métiers comme ceux de la vente, de la logistique, de la propreté et de l'intendance, le médico-technique, le gros œuvre et le génie civil, l'électricité, la mécatronique industrielle, le bois et métal, le bâtiment (liste non exhaustive). Ce type d'information est porté à l'attention des jeunes pour qu'elles et ils puissent se rendre à ces rencontres et ouvrir leurs horizons sur tout type de métier.

Pages 22-23

Proposer la possibilité d'apprentissage en cours d'emploi et faire savoir qu'on peut obtenir ce genre de contrat même après 25-30 ans.

Ce type d'information est porté à l'attention des jeunes par les conseillères en insertion professionnelle dans leur travail d'accompagnement et d'orientation. Les études et l'apprentissage sont encouragés, car ils sont un pilier pour la réussite professionnelle.

Concernant l'apprentissage pour les personnes après 25-30 ans, la problématique est néanmoins impactée en premier lieu par les pratiques et politiques menées par les employeurs qui sont malheureusement souvent réticents face à ce type de profil.

Pages 22-23

Renforcer l'information pour faire connaître les possibilités d'accès à l'emploi pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes.

La structure d'insertion professionnelle de la Ville de Vernier est ouverte aux habitant-e-s de Vernier en âge de travailler et/ou de se former. Diverses prestations dont un des buts premiers est de favoriser autant que faire se peut l'accès à l'emploi sont proposées.

La colonne vertébrale de l'action de la Commune est l'accompagnement individuel par des conseillères en insertion professionnelle. Ces dernières peuvent fournir des informations personnalisées à chaque personne suivie.

Il existe par ailleurs un Bulletin Emploi, envoyé à toute personne intéressée (il est proposé activement aux Verniolan-e-s qui viennent solliciter les services d'insertion professionnelle). Ce bulletin recense un certain nombre de postes ouverts sur le marché genevois susceptibles d'intéresser notre public.

Le service de la cohésion sociale travaille aussi en collaboration, entre autres, avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), eux-mêmes en contact avec de jeunes Verniolan-e-s. Dans le domaine de l'emploi, les TSHM orientent les jeunes vers les services communaux quand elles et ils le jugent opportun afin que ceux-ci puissent leur fournir toute l'information nécessaire.

<p>Par ailleurs, une nouvelle initiative a été lancée, particulièrement à destination des jeunes : le programme mentorat. Celui-ci permet d'enrichir l'information en direction des jeunes sur le monde du travail. En effet, ces dernier-e-s sont mis-e-s en contact avec des personnes en emploi, pouvant répondre à diverses questions sur le monde du travail. Il peut s'agir d'informations très précises sur des métiers que les jeunes viseraient en particulier, ou encore d'apporter leur regard extérieur et professionnel sur des sujets comme leur dossier de candidature.</p>	
Pages 22-23	<p>Encourager les jeunes désœuvré-e-s à s'engager bénévolement dans diverses activités communales, voire cantonales ou autres. Cela leur permettrait de prouver qu'ils ont eu des activités communautaires, sociales, ce qui serait un point positif dans le CV auprès d'employeurs potentiels.</p>
<p>Parmi les outils à disposition des conseillères en insertion professionnelle du service, il existe diverses mises en situation de travail. Ces dernières s'adressent à différents profils et répondent à différents besoins, dont celui de se remettre en mouvement.</p> <p>Une participation à des « projets d'utilité collective » (organisé par nos soins, généralement en collaboration avec d'autres services communaux), ou encore des stages ou des petits jobs (soit au sein de la commune, y compris pour soutenir des activités bénévoles, comme l'Épicerie solidaire, soit dans des entreprises) peut notamment être proposée.</p> <p>Dans tous les cas, le service de la cohésion sociale accompagne les jeunes au plus près de leurs besoins. Ceci implique dans certains cas de mettre en valeur l'utilité d'être actif que ce soit au travers de mises en situation de travail ou dans des activités bénévoles, comme mentionné dans la proposition.</p>	
Pages 22-23	<p>Promouvoir et offrir les petits jobs et les chantiers éducatifs dans le cadre des domaines d'activité de la commune pour entraîner les jeunes à l'activité professionnelle et leur donner une chance de décrocher un emploi.</p>
<p>C'est une des possibilités qui est offerte aux Verniolan-e-s qui viennent solliciter notre structure d'insertion professionnelle, jeunes inclus-e-s, au travers de diverses mises en situation de travail. En 2020, c'est 160 personnes qui ont pu avoir accès à un stage, à un petit job ou participer à un « projet d'utilité collective ». Les lieux de travail sont soit des entreprises soit des services de la commune. Concernant ces derniers, on peut par exemple mentionner : le café Nénuphar, les correspondant-e-s de nuit, les espaces Verts, les ludothèques, le service des sports.</p>	
Pages 22-23	<p>Organiser des tables rondes, des projections de films, des activités socioculturelles pour leur redonner confiance et les aider à avancer vers plus de fierté et de liberté personnelle.</p>
<p>Parmi les activités collectives (en suspens pour le moment en raison de la situation sanitaire) proposées en lien avec l'insertion professionnelle, il existe des ateliers permettant de travailler sur les dossiers de candidature ou encore de développer ses techniques de recherche d'emploi. Il s'agit de moments d'échange en groupe avec des personnes en recherche d'emploi (jeunes compris) et des professionnel-le-s. Ces ateliers sont interactifs et encouragent les participant-e-s à devenir plus autonomes dans leurs démarches de recherche d'emploi et à se faire davantage confiance.</p> <p>Le service de la cohésion sociale est toujours à l'écoute de propositions d'autres structures pour renforcer ce type d'offres collectives. Des cours de théâtre pour renforcer sa confiance et l'expression orale devaient notamment être organisés, mais le projet a dû être suspendu en raison des restrictions sanitaires.</p> <p>Par le passé des « forums emploi », incluant des ateliers et des tables rondes sur des sujets liés à l'insertion professionnelle ouverts à tout public, ont également été organisés. Ce format a été</p>	

abandonné après trois éditions en raison de son coût important en termes d'heures de travail internes, pour une réponse assez faible du public.	
Pages 22-23 plus annexe 1	Faire largement connaître les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) sur la Ville de Vernier, dont la mission consiste à accompagner des jeunes entre 15 et 25 ans en rupture socioprofessionnelle.
<p>Le rôle du dispositif des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) est de répondre au mieux aux besoins et demandes sociales des jeunes âgé-e-s de 12 à 25 ans présents sur la commune. De ce fait, ils collaborent avec l'ensemble des partenaires sociaux de Vernier. Elles et ils sont des acteurs connu-e-s et clé pour tisser des liens entre des jeunes précaires et les institutions. Leur principal mandat consiste d'aller à la rencontre et d'établir une relation avec les jeunes présent-e-s sur l'espace public.</p> <p>Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les TSHM proposent une permanence d'accueil dans une arcade dans le quartier des Libellules chaque mardi et jeudi de 16h à 18h. Elles et ils rentrent également en contact avec des jeunes en leur ouvrant, chaque semaine, plusieurs salles de sport. Cette prestation est communiquée aux jeunes scolarisé-e-s via des distributions de flyers dans les écoles.</p> <p>Les TSHM sont notamment présent-e-s dans les cycles d'orientation lors des soirées d'information pour les parents d'élèves. Elles et ils peuvent y présenter leur dispositif et rentrer en contact avec les familles qui souhaitent un soutien de leur part.</p>	
Pages 22-23	Entrepreneuriat et création de très petites entreprises : Étudier s'il y a un réel besoin d'encouragement. Si oui, offrir des rencontres aux intéressé-e-s potentiel-le-s. Recourir à un ou des professionnel-le-s spécialistes, coach, sous forme d'un mandat pour mener cette démarche.
<p>Il arrive que le service de la cohésion sociale reçoive des personnes qui souhaitent monter leur entreprise. Cela représente 10 à 12 situations par année. Dans un tel cas, on leur propose de rencontrer le chargé des relations économiques de la Ville. Ce dernier accueille avec attention et considération chaque idée de projet, transmet de la documentation à jour sur le sujet (le Guide du créateur d'entreprise de l'État de Genève, notamment), informe sur les soutiens existants à Genève en la matière (les ateliers de la Cité des métiers et de la Fédération des entreprises romandes, les dispositifs d'incubation et/ou de diagnostic Newstart, Softweb et, spécifiquement pour les personnes ayant un parcours migratoire, Singa, l'organisme de cautionnement public Fondation d'aide aux entreprises, etc.), évalue rapidement la faisabilité du projet, et, le cas échéant, s'efforce d'éviter que les porteurs qu'il reçoit commettent des erreurs importantes (comme, par exemple, investir toutes leurs économies et tout leur 2^e piler dans un projet dont les chances de réussite sont très incertaines). À travers le fonds de formation, il est possible, en fonction du stade d'avancement du projet, des besoins du potentiel entrepreneur et du budget à disposition, de proposer une aide pour financer des démarches d'accompagnement par des prestataires externes.</p>	

Autre-s élément-s déjà existant-s en lien avec les recommandations

Plusieurs éléments proposés sont donc déjà existants :

- Le travail d'accompagnement des conseillères en insertion professionnelle repose sur la mise à disposition d'informations sur l'accès au marché du travail. Il est adapté aux besoins de chacun-e, y compris les jeunes. Les conseillères portent à l'attention des Verniolan-e-s toutes les informations en leur possession sans préjugé en ce qui concerne les métiers ou les types de formations à considérer.

- Des outils concrets sont proposés pour aller plus loin : les mises en situation de travail (dans des entreprises externes ou au sein de la commune), le travail en réseau (avec des partenaires divers, dont les TSHM et associations diverses), le fonds de formation (Fonds Fisée), le projet mentorat, le « Bulletin Emploi ».
- L'apprentissage est activement soutenu par le service avec l'organisation de l'événement « Recrutement en direct ».
- Pour les futur-e-s entrepreneur-e-s, un rendez-vous avec le chargé des relations économiques est proposé et le service fait le relai avec des organismes spécialisés capables d'analyser la viabilité de ces projets.

Suite-s possible-s à donner aux recommandations

Les efforts que mène la Ville de Vernier sont soutenus par les habitant-e-s au vu des recommandations faites. Ce qui ne fait que renforcer la volonté de la Commune de continuer dans cette voie et de faire connaître ses services au plus grand nombre, y compris les jeunes.

La Ville de Vernier souhaite continuer, pour ce qui est de ces derniers, à entretenir des relations de collaboration avec les acteurs sur le terrain, comme les TSHM qui peuvent adresser au service de la cohésion sociale des personnes que celui-ci n'aurait pas pu toucher autrement.

Quant aux activités « collectives » pour les jeunes (ou moins jeunes), la Ville de Vernier est très intéressée par ces initiatives et aimerait pouvoir les poursuivre une fois les restrictions sanitaires définitivement levées. S'agissant du soutien à l'entrepreneuriat et à la création de très petites entreprises, l'offre externe existante sera analysée dans le détail afin de déterminer s'il y aurait d'éventuels manques à combler.

Table délibérative « Aménagement du territoire et transport »

Commentaire général sur les recommandations liées à cette table délibérative

Il est utile de relever que d'une manière générale, l'ensemble des propositions et des remarques formulées sur les différentes fiches ci-dessous correspond aux pratiques déjà mises en œuvre par la Ville de Vernier, ainsi qu'aux orientations prises par le Plan directeur communal en cours d'adoption. Ce plan a pour objectif d'améliorer les conditions environnementales sur tout le territoire communal et en particulier dans les secteurs les plus exposés aux nuisances (bruit de la route et des avions, pollution de l'air).

Cette correspondance est rassurante du fait de l'alignement entre les recommandations émises par les habitant-e-s et la politique menée par le Conseil administratif, comme cela est indiqué dans le rapport de réponses. Néanmoins, la Ville de Vernier s'engage à mieux communiquer à sa population les valeurs qui concernent les différents points émis ci-dessous et l'agenda défini pour arriver aux objectifs fixés.

1. Places publiques

Groupe thématique : TD 3 R1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Aménagements publics – Places publiques
Recommandation générale : Aménagements des Places publiques verniolanes	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 30	Mettre en place un processus de partenariat et de collaboration entre les secteurs public et privé pour aborder toutes les questions visant à optimiser les espaces extérieurs ou sur les toits situés sur des terrains privés et accessibles au public.
Cette démarche est systématiquement faite dans le cadre de toutes les demandes d'autorisations de construire, pour lesquelles la Ville de Vernier porte une attention particulière à la qualité des aménagements extérieurs ainsi qu'à leurs usages. Concernant les toitures, le même discours est valable. Cependant, il convient de préciser que des toitures qui n'ont pas été conçues pour être accessibles au public peuvent difficilement le devenir lors des travaux de rénovation des bâtiments, notamment pour des raisons d'accessibilité, de sécurité et de statique du bâtiment.	
Page 30	Confier la conception des places à des professionnel-le-s (urbanistes, architectes, paysagistes...) pour en assurer l'harmonie et la convivialité. Concevoir la Place principale de chaque quartier comme un parc-promenade arborisé et pavé, avec des jeux pour les enfants, un parc à chiens, des fontaines à jeux d'eau, quelques tables à pique-nique et des poubelles.
Tout projet d'aménagement extérieur est confié à des professionnel-le-s tel-le-s que des urbanistes, des architectes paysagistes et des spécialistes de la mobilité. Il convient de relever que tous les quartiers n'ont pas forcément été conçus avec une place principale ; en créer une à posteriori peut s'avérer très compliqué. Lorsque la réalisation d'une place fait l'objet d'une étude, il n'est pas envisageable de la doter de tous les équipements évoqués dans la demande ci-dessus, cela par manque d'espace, mais aussi parce qu'un site ne se prête pas forcément à la juxtaposition de l'ensemble de ces équipements. La Ville de Vernier veille toutefois à équiper chaque secteur de la commune de ces équipements.	

Pages 33-35	<p>Lancer un concours d'architecture pour un réaménagement adéquat de la Place Rouge. Cela permettrait de recueillir et comparer plusieurs projets professionnels, permettant de valoriser au mieux "la Place Rouge".</p> <p>Élargir la Place Rouge de Châtelaine afin d'accueillir des événements. Permettre l'ouverture d'un tea-room à l'emplacement de la bibliothèque qui pourrait déménager au 1^{er} étage, en lieu et place de la régie ou de l'arcade 77. Intégrer l'axe de transit de l'avenue de Châtelaine dans la réflexion sur le réaménagement de la Place Rouge.</p>
<p>Des réflexions sont en cours s'agissant de la réaffectation des activités sises dans l'immeuble administratif de Châtelaine, en lien avec la réalisation de l'« Espace Concorde » notamment. Concernant le bâtiment du 77 avenue de Châtelaine, il ne bénéficie pas d'une isolation thermique qui rendrait possible son affectation en tea-room. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cet espace a été mis à disposition de la compagnie Zanco, spécialisée dans le théâtre itinérant et la pédagogie en mouvement.</p> <p>S'agissant de la Place Rouge, il est prévu de la réaménager plus en profondeur d'ici quelques années. La procédure conduisant à ce réaménagement n'est pas arrêtée à ce jour ; le lancement d'un concours fait partie des options possibles pour mener à bien ce projet de réaménagement.</p>	
Page 35	<p>Propositions d'aménagement de la Place Rouge et de liaison entre les quartiers de Châtelaine et des Libellules. (Voir plans 1 et 2 p.35)</p>
<p>Nous prenons note des propositions d'aménagements illustrées à la page 35 du rapport, en attirant l'attention sur le fait qu'un projet de bus à haut niveau de service est en cours d'étude et devrait modifier sensiblement l'ambiance sur l'avenue de Châtelaine dans le courant de l'année 2024.</p> <p>S'agissant des deux liaisons entre Châtelaine et les Libellules, illustrées à la page 35, il est possible de confirmer que l'aménagement d'une traversée piétonne et cyclable sous le viaduc de l'Écu est prévu pour 2023-2024. La création d'une passerelle qui enjambrerait les voies CFF ne fait pas l'objet d'aucune étude à ce jour, bien que cette indication figure dans le PDQ Concorde. En fonction des projets qui pourraient se développer ces prochaines années de part et d'autre des voies CFF, l'opportunité de créer cette perméabilité piétonne sera évaluée.</p>	
Page 40	<p>Améliorer le revêtement des Places du quartier des Avanchets pour éviter les chutes et autres problèmes de mobilité. Pour éviter les chutes de personnes dues à des pavés inégaux et des racines d'arbres protubérantes, il serait préférable de laisser la terre et l'herbe, le gravier ou le goudron.</p>
<p>Il est important de préciser qu'à l'exception des préaux d'écoles, les espaces extérieurs de la cité des Avanchets appartiennent à des institutions privées. La Ville de Vernier ne pourra donc pas intervenir sur ces espaces pour en améliorer la qualité. Elle va toutefois relayer cette demande au représentant de ces propriétaires (Communauté des propriétaires de la cité d'Avanchet-Parc, coordonnée par Cogerim – Gérance centrale d'Avanchet-Parc).</p>	

2. Infrastructures / équipements publics

Groupe thématique : TD 3 R2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Infrastructures / équipements publics
Recommandation générale : Aménagements spécifiques des quartiers de Châtelaine et des Avanchets	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 33-35	Modifier les bacs à plantes actuels de la Place Rouge de Châtelaine, c.-à-d. leur emplacement, leur contenu et leur design.
La Ville de Vernier prend bonne note de cette remarque. Il est toutefois compliqué d'y donner suite sans avoir davantage d'indications concernant cette demande. Dans le cadre du réaménagement définitif de la « Place rouge », prévu dans quelques années, il convient de relever que le requestionnement du mobilier et de l'arborisation fera partie d'une étude globale et cohérente.	
Page 40	Moderniser les jeux pour les enfants dans le quartier des Avanchets et remplacer la pataugeoire par des jeux d'eau comme au parc de Balxert.
La plupart des jeux d'enfants dans la cité des Avanchets (y compris les jeux d'eau) sont situés sur domaine privé. De fait, leur modernisation est du ressort de Cogérim (qui représente la Communauté des propriétaires de la cité d'Avanchet-Parc). Il n'empêche que la Ville de Vernier relayera cette demande au représentant de ces propriétaires. Seuls les jeux implantés dans les préaux des écoles d'Avanchet-Jura et Avanchet-Salève appartiennent à la Ville de Vernier. Les jeux de cette dernière école seront remplacés prochainement et les écolier-e-s seront consulté-e-s pour le choix du projet définitif.	

3. Mobilier urbain (bancs, abris bus, corbeilles, etc.)

Groupe thématique : TD 3 R3	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Aménagements publics – mobilier urbain
Recommandation générale : Repenser et réaménager divers éléments du mobilier urbain dans les quartiers et places du territoire communal (ex : bancs, abris-bus et corbeilles). Ces recommandations visent principalement à embellir les places publiques et à les rendre plus conviviales, ainsi qu'à améliorer le confort du mobilier urbain à disposition des usager-ère-s.	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 30	Aménager plusieurs bancs de manière conviviale (notamment aux Places de Châtelaine et du Lignon).
<p>Pour ce qui concerne la place du Lignon, le projet en cours de réalisation devrait satisfaire cette demande, étant donné qu'il prévoit la pose de bancs et de tables.</p> <p>Pour ce qui est de la place de Châtelaine, ce souhait est noté et sera intégré dans le cadre du développement à venir du projet de requalification de cette place (horizon temporel pas encore défini). En attendant cette requalification, la possibilité de poser dans des délais courts un ou deux bancs supplémentaires sera évaluée.</p>	
Page 31	Disposer des bancs conviviaux (face à face ou en fer à cheval) sur les axes qui en sont dépourvus et qui sont fréquentés par les piétons.
<p>La Ville de Vernier prend note de cette demande. Même si certains axes routiers verniolans se prêtent peu à des pauses conviviales, une analyse plus fine sera réalisée. Il est toutefois important de relever que la pose de bancs nécessite une largeur de trottoir minimale, afin de laisser une largeur de passage suffisante aux piétons. En cas de largeur de trottoir insuffisante, il est possible d'opter pour la pose d'assis-debout (dont la profondeur est nettement inférieure à celle d'un banc), dont la principale fonction est de permettre à des personnes diminuées dans leurs ressources de mobilité de faire une petite pause.</p>	
Page 31	Couvrir les abris-bus afin de protéger les usager-ère-s lors des intempéries. Ajouter des sièges aux abris-bus et remplacer les sièges en métal existants (qui sont brûlants ou glacés selon les saisons).
<p>La pose d'abribus à tous les arrêts où il y a régulièrement des usager-ère-s des transports en commun qui attendent (par opposition aux arrêts où il n'y a que des descentes du véhicule) est un objectif que la commune poursuit depuis plusieurs années. Concernant la matérialité des bancs, la Ville de Vernier tiendra compte de la remarque. Une réflexion est en cours visant à végétaliser ces abris, ce qui permettrait d'y atténuer les écarts de température.</p>	
Page 31	Privilégier de grandes poubelles avec couvercle (les poubelles installées sur le domaine public débordent régulièrement, les déchets jonchent le sol et se dispersent sur la chaussée à cause du vent et des oiseaux).
<p>La Ville de Vernier achèvera d'ici à la fin de l'année la mise en place des kits de corbeilles sur l'ensemble de la commune. Il y a différents types de kits, soit avec 4 ou 5 corbeilles. Pour des raisons pédagogiques, il a été décidé d'implanter ceux à 5 (alu, papier, PET, verre et ordures) dans</p>	

les préaux des écoles. Sur le reste du territoire, ceux à 4 corbeilles (alu, papier, PET et ordures) seront installés. La priorité a été mise sur les lieux de passage, à proximité des commerces, aux endroits où les gens se posent et aux arrêts de bus et de trams, sans entraver le flux des piétons. Les corbeilles sur ces kits ont une capacité de 35 l. Aux endroits les plus fréquentés, tels que les arrêts de bus ou de tram, des corbeilles d'une capacité de 60 l. seront posées. Ces kits complètent les corbeilles en grillage gris existantes ainsi que les plus grosses de 60 l. noires fermées. D'ici à 2022, environ 2'000 corbeilles seront réparties sur tout le territoire de la commune.

Pages 37-39

Au croisement des voies d'accès à la Place du Lignon et à la ferme du Lignon, derrière le Temple du Lignon et le centre commercial du Lignon : déplacer les deux bancs qui sont coincés entre deux haies et les installer dans un lieu plus approprié.

Rajouter des bancs le long du Mail du Lignon et des allées transversales (zones de rencontre, zones de repos pour les personnes à faible mobilité) (cf. mail à forte déclivité) (photo 2)

La Ville de Vernier va analyser le premier point concernant le déplacement de deux bancs.

Il est important de préciser que dans le périmètre de la Cité du Lignon, la Ville de Vernier n'est propriétaire que de l'avenue du Lignon (trottoirs y compris), de la place du Lignon, du périmètre des écoles ainsi que du parking situé en contrebas du Temple. De ce fait, la demande de pose de bancs sur parcelles privées sera adressée au Comité central du Lignon.

Pages 44-45

Presqu'île d'Aïre - Poser des bancs publics (pour favoriser la cohésion sociale) : face à face ou en fer à cheval / qui entourent les arbres (en rond).

La localisation « presqu'île d'Aïre » est un peu trop générale et ne permet pas de comprendre à quels endroits en particulier la pose de bancs est souhaitée. Davantage de précision permettrait aux services de la Ville de Vernier de vérifier la faisabilité d'une telle installation du point de vue de l'espace à disposition et de la domanialité.

4. Éclairage public

Groupe thématique : TD 3 R4	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Aménagements publics – Éclairage public
Recommandation générale : Réaménager les installations d'éclairage public afin de faire des économies d'énergie et de diminuer les nuisances lumineuses.	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 32-33	Installer un éclairage intelligent et des détecteurs de mouvements dans certaines rues, chemins et accès et poser des marquages phosphorescents. Régler également les réverbères afin qu'ils n'éclairent que le sol et non les habitations avoisinantes.
Il s'agit d'un objectif poursuivi par la commune depuis plusieurs années déjà. Il convient toutefois de prendre en compte qu'il n'est pas possible de remplacer l'entier de l'éclairage public communal en peu de temps, faute de moyens financiers. C'est donc souvent par opportunité que la commune travaille, lorsque des projets de réaménagement rendent une intervention sur l'éclairage public pertinente. S'agissant des détecteurs de mouvements, il faut relever qu'ils sont parfois contre-productifs, le changement incessant de la luminosité étant assez désagréable et entraînant une usure prématurée des installations.	
Pages 37-39	Réadapter les réverbères de l'avenue et des immeubles du Lignon ainsi que ceux du Mail. Le faisceau lumineux devrait être orienté en direction du centre de l'avenue et du mail, et non pas en direction des immeubles, afin de réduire la pollution lumineuse qui incommoder les habitant-e-s des premiers étages. S'ils doivent être remplacés, qu'ils le soient avec des réverbères solaires.
Le Mail va être complètement modifié et les luminaires seront adaptés dans ce sens. Les lampadaires solaires sont non seulement beaucoup plus onéreux, mais ils ont également un coût en énergie grise lié aux batteries dont la durée de vie est relativement courte. Leur fonctionnement est plus risqué lorsque des arbres sont à proximité. Cette technologie est intéressante lorsqu'aucun câblage électrique souterrain n'est disponible sur le site. Il importe de savoir que l'exploitation des lampadaires de la ville de Vernier est liée au contrat Vitale Vert SIG 100% renouvelable locale. Cette provenance est labellisée Naturemade Star (le plus exigeant d'Europe).	
Page 40	Amélioration de l'éclairage dans tout le quartier des Avanchets.
La zone piétonne et le parc des Avanchets (partie haute) ont été les premiers espaces publics de cette grandeur à être équipés de luminaires LED en 2014 (58 luminaires). L'assainissement de l'éclairage routier est en cours de finition : 113 luminaires énergivores ont été remplacés par 86 luminaires à LED dont l'intensité sera réduite de 30% entre 00h00 et 06h00. Ces travaux engendreront une économie de plus de 75% d'électricité.	

5. Voies de communication et circulation

Groupe thématique : TD 3 R5	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Mobilité – Voies de communication et circulation
Recommandation générale : Améliorer la circulation dans les quartiers et entre les quartiers verniolans. (routes, chemins pédestres et pistes cyclables)	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 30	Prévoir une zone piétonne dans chaque quartier
La Ville de Vernier prend note de ce souhait dans le cadre de la définition des réaménagements à venir et tâchera d'y donner suite.	
Pages 33-35	<p>Revoir dans le quartier de Châtelaine la séquence de la signalisation des feux pour la traversée du passage piéton (rallonger le feu) afin de permettre de traverser la route en sécurité (écoles, bibliothèque et ludothèque à proximité). Revoir également la séquence de la signalisation des feux au carrefour du pont de l'Écu (avenue de Châtelaine / avenue du Pailly / avenue de l'Ain), afin de le sécuriser pour les cyclistes (nombreuses présélections).</p> <p>Pour la traversée de Châtelaine, on pourrait s'inspirer du tunnel de Vézenaz ou de celui de Meyrin pour que le transit se fasse en sous-sol.</p> <p>Il serait également souhaitable de compléter la passerelle prévue depuis les Libellules en direction de Châtelaine, par une traversée plus au nord de la Concorde et un passage par-dessus la voie de chemin de fer pour arriver vers la Place Rouge. Cela donnerait une voie de mobilité douce pour les cyclistes et les piétons, en alternative au carrefour dangereux de l'Écu.</p>
<p>La programmation des feux est une compétence de l'Office cantonal des transports. La Ville de Vernier ne peut donc que formuler des demandes à cet office, ce qui a déjà été fait concernant la traversée piétonne de l'avenue de Châtelaine.</p> <p>Il est toutefois utile de préciser qu'un projet de bus à haut niveau de service (BHNS) est à l'étude et que sa mise en service est prévue pour 2024. Dans le cadre de ce projet, la perméabilité piétonne de l'avenue de Châtelaine sera grandement améliorée.</p> <p>La réalisation du projet de BHNS exclut de fait la réalisation d'un tunnel sous l'avenue de Châtelaine. Ce type de réalisation est de toute façon difficilement réalisable en milieu urbanisé et fortement contraint, à l'instar de l'avenue de Châtelaine.</p> <p>Pour ce qui est de la réalisation d'une passerelle entre la Concorde et la « Place Rouge », sa réalisation n'est pas à l'ordre du jour, bien que cette volonté de perméabilité figure dans le Plan directeur de quartier Concorde. Dès lors, la Ville de Vernier garde ce souhait à l'esprit et ne manquera pas de le rappeler lorsque des développements immobiliers seront initiés sur des parcelles situées de part et d'autre des voies de chemin de fer.</p>	
Page 36	Pour le quartier de Vernier-Village, à la Rue du Village on pourrait instaurer 2 sens uniques opposés afin d'éviter la circulation de transit. (Accès aux commerces et riverains seuls autorisé.) Il faudrait également, une meilleure séparation des flux cyclistes et piétons en face de l'École allemande (arrêt de bus Champ-Claude).

<p>L'option d'un sens unique à la rue du Village sera étudiée dans le cadre du projet visant sa requalification. Il ne sera en revanche pas envisageable de laisser un régime d'exception pour les riverain-e-s ou client-e-s des commerces, non seulement parce que l'Office cantonal des transports ne l'autorise plus, mais aussi parce que ce type de régime se révèle inefficace du fait de l'impossibilité de vérifier s'il s'agit d'une personne en transit ou d'un-e riverain-e (ou en visite de celui-ci).</p> <p>Pour ce qui est de la meilleure gestion des flux entre piéton-ne-s et cyclistes à l'arrêt de bus Champ-Claude, la Ville de Vernier tentera d'y répondre dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service (mis en œuvre 2024).</p>	
Pages 39-40	Créer une voie verte piétonne/cyclable qui commencerait au Lignon passant par Aïre et qui finirait à la future passerelle entre Aïre et Onex.
La Ville de Vernier prend note de ce souhait et évaluera de quelle manière y apporter une réponse.	
Page 40	Améliorer le revêtement des chemins dans le quartier des Avanchets afin de les rendre plus sûrs. Enlever les pavés inégaux et des racines d'arbres protubérantes et laisser la terre et l'herbe, le gravier ou le goudron.
Les chemins dans le quartier des Avanchets se situent sur domaine privé, sur lesquels la Ville de Vernier ne peut pas intervenir. Cette doléance au sujet de ces cheminements sera adressée au représentant des divers propriétaires des bâtiments de la cité des Avanchets (Cogerim).	
Pages 40-42	<p>Priorité 1 : Définir des pistes cyclables en continu et sécurisées, notamment par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les connexions et tronçons dangereux, par exemple connexion des pistes cyclables sous le pont de l'Écu. • Comblent les lacunes dans le réseau des pistes cyclables, par exemple l'avenue du Lignon. • Éviter de positionner les pistes cyclables le long des places de parc (danger au moment de l'ouverture des portières). • Définir des itinéraires recommandés. • Éviter des écueils comme par ex. des bouches d'égout dans les pistes cyclables. • Faire faire un diagnostic avec les usagers sur la conception des axes de circulations pour assurer les aspects pratiques et sécuritaires. <p>Priorité 2 : Séparer les usagers de façon claire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des hiérarchies pour chaque axe mixte indiquant des priorités d'utilisation claires. • Introduire une signalisation par des couleurs différentes séparant clairement les utilisations. • Séparer les piétons des autres utilisateurs (cyclistes, trottinettes, skates etc.) et améliorer la signalisation pour rappeler que le piéton est roi. Autre opinion : Les skates devraient rester sur les trottoirs, car ils n'ont pas d'alternative. • Dessiner des passages pour vélos à côté des passages piétons (existe déjà dans certains endroits, tels que le carrefour à la Gare de Vernier et le rond-point de la route du Bois-des-Frères/Avenue du Lignon). • Pour sécuriser les passages piétons devant les arrêts de bus et carrefours, instaurer un marquage ou céder le passage pour les vélos (les exemples des arrêts de bus dangereux sont Champ-Claude, où la piste cyclable n'est pas définie et les personnes qui attendent le bus ne font pas attention aux vélos, et Bois des Frères, où la piste

	<p>cyclable passe entre l'abri-bus et la route). – Mettre à jour le code de la route pour intégrer tous les nouveaux moyens de locomotion, et le faire respecter. Il est suggéré que la mise à jour du code de la route peut relever de la compétence fédérale et non communale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renommer en « Voie Piétonne » la Voie Verte existante au bord du Rhône afin qu'elle ne soit pas comprise comme étant réservée aux vélos, parce que le terme « Voie Verte » est maintenant utilisé pour désigner une voie de mobilité douce. Préciser l'utilisation piétonnière de ce chemin de terre au bord du Rhône et indiquer clairement qu'il est prioritaire pour les piétons. • Obliger les vélos électriques qui roulent à plus de 25 km à l'heure à rouler sur la route. • Un membre est d'avis que l'on ne peut pas mettre un agent municipal à chaque tronçon de route. Il favorise l'action par la prévention et mentionne que la commune est active à ce niveau et organise notamment des ateliers pour cyclistes (parents-enfants) avec la collaboration de ProVélo. • Introduire des feux jaunes clignotants pour les vélos pour tourner à droite. – Faire réintroduire dans la loi l'obligation des sonnettes (relève de la loi fédérale dont elle a été supprimée à cause des vols). • Réaménager les chemins de façon que les vélos puissent les emprunter sans les abîmer ; ne pas interdire les vélos des chemins.
<p>La Ville de Vernier prend note de l'ensemble de ces remarques qu'elle partage pour l'essentiel. Elles feront donc chacune l'objet d'une analyse spécifique. En effet, une politique du vélo proactive est l'une des priorités du Conseil administratif pour les années à venir, telle qu'il l'a prévue dans son programme de législation.</p> <p>Concernant l'élaboration du code de la route, issu des diverses lois et ordonnances sur la circulation routière, il est utile de rappeler qu'elle relève de la compétence fédérale et qu'il appartient aux communes de respecter le code de la route et de le faire appliquer.</p> <p>Il convient aussi de rappeler que la Ville de Vernier est traversée par plusieurs routes cantonales et qu'il est donc du ressort du Canton d'effectuer les travaux pour améliorer les conditions de déplacement des modes actifs le long de celles-ci. Pour plusieurs de ces routes, des projets sont actuellement à l'étude ou inscrits dans le plan directeur. Ils concernent les routes suivantes : avenue de Châtelaine, route de Vernier, avenue de l'Ain, avenue du Pailly, route de Peney, route de Pré-Bois, avenue Louis-Pictet. La Ville de Vernier est très impliquée dans ces projets et œuvre pour que des améliorations notables pour les modes actifs soient mis en place entre 2023 et 2027.</p> <p>Enfin, il faut rappeler que la voie verte d'agglomération « rive droite » traversera le territoire communal et sera aménagée entre 2023 et 2026.</p>	
<p>Pages 44-45</p>	<p>Transformer la zone « Riverain autorisé » de la presqu'île d'Aïre en en Zone piétonne à 20 km/h interdite aux véhicules (sauf aux habitant-e-s).</p>
<p>Si l'idée générale de réduire le trafic au sein des quartiers est accueillie favorablement, il est nécessaire de préciser à quel endroit de la presqu'île d'Aïre cette demande se réfère. Cela permettra d'évaluer la pertinence de la mise en place d'une zone de rencontre, ainsi que sa faisabilité (la Ville de Vernier ne pouvant agir que sur des chemins lui appartenant). Quant à la mise en place d'un régime de circulation interdisant le passage aux non-riverains sur une route communale, rappelons qu'une telle mesure n'est désormais plus acceptée par l'Office cantonal des transports, car elle est assimilée à une privatisation de l'espace public.</p>	
<p>Pages 45-46</p>	<p>Installer des radars indicateurs de vitesse (à but éducatif et de prévention).</p>
<p>La Ville de Vernier est coutumière de cette pratique. Elle prend acte de cette demande et veillera à renforcer ce type d'action de prévention.</p>	

Pages 46-47	Donner plus de place aux piétons en limitant le trafic intra-quartier et en créant des parkings en limite de quartier.
<p>La Ville de Vernier œuvre pour que les liaisons inter-quartiers puissent se faire en transports en commun, à pied ou à vélo, dans des conditions confortables et sûres. L'objectif d'atténuer les coupures entre quartiers pour les modes actifs figure clairement dans le plan directeur communal en cours d'adoption.</p> <p>La construction de parkings aux portes de chaque quartier ne semble en revanche pas réalisable. Les frontières des quartiers ont tendance en effet à s'estomper à la faveur d'une continuité urbaine, la limite d'un quartier se situant donc au cœur du suivant. De plus, une telle mesure ne ferait que stimuler le trafic motorisé, ce qui entre en contradiction avec la première demande et ne peut donc pas représenter un objectif dans une logique de déplacements inter-quartiers.</p>	

6. Transports publics

Groupe thématique : TD 3 R6	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Mobilité – Transports publics
Recommandation générale : Favoriser une accessibilité de qualité en transports publics entre les différents quartiers de la commune.	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 43-44	<p>Proposer des navettes ponctuelles pour des événements spécifiques, culturels, sportifs ou autres (il y en a une vingtaine par an).</p> <p>Augmenter les fréquences des lignes de bus déjà existantes qui ne requièrent souvent qu'un seul changement plutôt que de créer de nouvelles lignes de bus, qui ne sont pas forcément rentables. Cette solution serait plus écologique et économique.</p>
<p>Comme indiqué dans la proposition, la plupart des trajets inter-quartiers en transports en commun peuvent s'effectuer avec un seul transbordement (voire aucun pour plusieurs d'entre eux). La Ville de Vernier n'a cependant pas la compétence pour exiger ponctuellement des Transports publics genevois (TPG) une augmentation de la fréquence de certaines lignes. Une demande en ce sens n'aura vraisemblablement aucune chance d'aboutir, les variations de l'offre étant fonction de la disponibilité des véhicules et du personnel, que les TPG ne peuvent malheureusement pas assurer.</p>	

7. Pollution (de l'air, sonore, etc.)

Groupe thématique : TD 3 R7	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Nuisances – Pollution (de l'air, sonore, etc.)
Recommandation générale : Mise en place de mesures préventives.	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Page 37	Poser un mur ou une haie végétale anti-bruit le long de l'avenue du Lignon (direction les Tours) dans le quartier d'Aïre-Le Lignon, au niveau du virage en pente (cf. moteur des véhicules/bus à plein régime en montée).
<p>La mise en place de mesures anti-bruit est exigée par la loi, lorsque des valeurs limites d'immission induites par le trafic routier sont dépassées. Or, il est avéré que l'obligation d'assainir le bruit concernait seulement le haut de l'avenue du Lignon, comme l'illustre l'image ci-dessous (traits jaunes). Dans le cadre du projet de réaménagement de cette avenue réalisé par la commune entre 2015 et 2017, un revêtement phono-absorbant a été posé tout le long de l'avenue du Lignon, à l'exception du virage et de la boucle de rebroussement, ces tronçons ne nécessitant aucun assainissement.</p>	
	
Pages 45-46	Installer des radars à décibels sur les grands axes de la commune.
<p>Il n'existe pour l'heure qu'un prototype d'une telle installation. Ce n'est à proprement parler pas un radar, puisqu'il ne peut légalement servir à verbaliser, mais uniquement à sensibiliser. La lutte contre les nuisances routières étant une priorité du Conseil administratif, d'autres mesures sont envisagées.</p> <p>L'installation de radars fixes le long des axes routiers est une prérogative de la brigade de sécurité routière du Canton. Avant de procéder à la pose d'un tel équipement, celle-ci analyse le contexte routier, mesure à travers un contrôle radar quel pourcentage de véhicules ne respecte pas la limite de vitesse réglementaire, et décide ensuite si la pose d'un radar peut contribuer tant à la réduction des vitesses effectives qu'à l'amélioration des conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.</p>	

Suite aux conclusions de cette analyse, il n'est donc pas rare que l'instance susmentionnée renonce à la pose d'un radar.

La Ville de Vernier a déjà approché par le passé la brigade de sécurité routière du Canton pour évaluer la nécessité de poser un radar et continuera à le faire, lorsqu'elle aura le sentiment que le régime de vitesse le long de certains tronçons routiers de la commune est particulièrement peu respecté et problématique en termes de sécurité.

Il est toutefois utile de rappeler ici que la norme suisse prévoit qu'un aménagement routier est jugé adapté, lorsque 85 véhicules sur 100 respectent la limite de vitesse autorisée à cet endroit.

C'est pourquoi la Ville de Vernier continuera à solliciter le canton en vue d'augmenter les mesures de bruit, de vitesse et de pollution ; à défaut d'être entendue, elle envisage d'effectuer à l'avenir ses propres mesures.

Pages 46-47

Informar la population sur l'impact des nuisances industrielles (en particulier SIG et Givaudan) et prendre les mesures adéquates pour les minimiser.
Effectuer des contrôles réguliers de l'air, avec publication des résultats.
Créer une Commission scientifique ad hoc pour évaluer l'impact d'un potentiel incident sur les citernes de pétrole et en publier les résultats.

Ces mesures relèvent de la compétence cantonale, voire fédérale. Une réflexion est néanmoins en cours pour inviter le canton à vérifier l'innocuité de ces émissions. En effet, les services de l'État ayant ces prérogatives sont plus compétents et outillés pour effectuer ces vérifications.

En revanche, la commune peut s'adresser à l'État (ainsi qu'aux entreprises directement, voir ci-dessous), pour obtenir des informations ou pour solliciter des contrôles en cas de situations jugées anormales ou suspectes. Ce qu'elle a déjà entrepris par le passé. Les particuliers peuvent également s'adresser directement au service de l'Environnement et des Risques Majeurs de l'État de Genève (SERMA).

Concernant l'entreprise Givaudan Suisse SA, à plusieurs reprises elle a assuré la commune qu'elle mettait tout en œuvre pour limiter aussi fortement que possible son impact sur l'environnement et les nuisances ressenties par le voisinage. Il n'est néanmoins pas exclu que des émanations puissent se produire, aussi et afin que cette société puisse identifier la provenance de l'odeur incriminée, celle-ci a mis en place la procédure suivante :

1. Appeler la centrale Givaudan 022 780 91 11 (24h24h)
2. Suite à cet appel, Givaudan vérifie avec le chimiste de garde qu'aucun événement anormal ne s'est produit
3. Si l'odeur persiste, Givaudan envoie chez le plaignant un contrôleur olfactif qui identifie l'odeur incriminée
4. En fonction du résultat, des mesures adéquates sont entreprises
5. La plainte est finalement transmise à l'État avec lequel Givaudan a des contacts réguliers.

8. Consommation d'énergie

Groupe thématique : TD 3 R8	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Végétalisation et énergie – Consommation d'énergie
Recommandation générale : Favoriser des mesures écologiques	
Service / personne répondant-e	Service de l'aménagement / Igor Moro

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 31-32	Rendre obligatoire la production d'énergie solaire sur les toits et sur les balcons de toutes les constructions, inclus celles de la commune.
<p>À titre préliminaire, il est important de préciser que le cadre législatif en matière de construction est fixé par le Canton, et non par une commune.</p> <p>La loi sur l'énergie et son règlement d'application fixent les prescriptions et les standards énergétiques que tout projet doit respecter, tant dans le cadre des nouvelles constructions de bâtiments que dans celui de rénovation ou d'extension de ceux-ci.</p> <p>Tout nouveau bâtiment ou toute extension d'un bâtiment existant sont en principe équipés de capteurs solaires thermiques, lesquels couvrent au minimum 30% des besoins de chaleur admissibles pour l'eau chaude sanitaire.</p> <p>S'agissant des bâtiments communaux, cette préoccupation est déjà intégrée dans nos réflexions.</p>	
Pages 32-33	Proposer des mesures incitatives telles que des subventions pour encourager les propriétaires d'immeubles à prendre des mesures d'économie sur leur éclairage. Introduire une obligation d'éteindre les enseignes et les vitrines de commerces entre 24h et 06h. Encourager le recours à l'énergie solaire partout où cela est possible et ne pas taxer la production d'énergie solaire comme c'est le cas actuellement.
<p>La Ville de Vernier a déjà mené à bien plusieurs actions en faveur du développement durable, afin de réduire la consommation d'électricité. Elle a réalisé de nombreux projets « Nouvelles Lumières » qui ont engendré une diminution de la consommation d'électricité de 14% chez les habitant-e-s, notamment aux Avanchets, au Lignon, aux Libellules et à Mouilles-Galand. En outre, la Ville de Vernier a réalisé des audits pour les PME de Vernier-Village, avec rapports à l'appui.</p> <p>La Ville de Vernier privilégie l'information et les actions de conseil à l'attention de ses habitant-e-s et entreprises, plutôt que les subventions offertes d'ores et déjà par SIG Eco-21 et l'Office cantonal de l'énergie.</p> <p>Les autorisations requises pour les enseignes et les vitrines de commerces visibles depuis le domaine public pourraient être délivrées sous conditions (selon une réglementation à établir), telles que la mise en place de sonde crépusculaire et d'extinction programmée. La promotion de l'énergie solaire par la Ville de Vernier auprès des secteurs privés est un sujet en discussion, des études subventionnées par l'OFEN sont en cours.</p>	
Page 37	Végétaliser et installer des panneaux solaires sur le toit du centre commercial, des écoles, des immeubles-barres, des bâtiments de la piscine du Lignon, et autres constructions.
De façon générale, la commune n'est pas en mesure d'exiger quoi que ce soit sur les propriétés privées, telles que le centre commercial et les immeubles de logements du Lignon. C'est	

uniquement dans le cadre de projet de rénovation portant sur ces objets que la commune peut formuler des recommandations, tout en sachant que celles-ci doivent s'inscrire dans le respect des contraintes fixées dans le plan de site du Lignon.

Concernant la végétalisation des toitures d'immeubles existants, il est utile de préciser qu'un tel projet n'est pas réalisable dans tous les cas, pour des raisons de statique du bâtiment ; le poids propre d'une surface végétalisée n'étant pas toujours supportable par la structure porteuse existante.

S'agissant des bâtiments publics (tels que les écoles et piscines), la Ville de Vernier confirme qu'en cas de rénovation de ceux-ci, la possibilité de végétaliser les toitures et de les équiper en panneaux solaires est systématiquement étudiée. Certaines toitures de bâtiments publics font l'objet de contrats pour les mettre à disposition d'organismes externes, en vue de la mise en place et de l'exploitation d'installations photovoltaïques.

9. Faune et flore

Groupe thématique : TD 3 R9	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS
Sous-thème éventuel	Végétalisation et énergie – Faune et flore
Recommandation générale : Végétaliser les espaces publics verniolans pour lutter contre les puits de chaleurs et le réchauffement climatique. Mise en place des mesures afin de garantir la biodiversité urbaine.	
Service / personne répondant-e	Service de l'environnement urbain / Lionel Pasquier

Commentaires détaillés sur les recommandations

Pages 31-32	<p>Mettre en place, compte tenu du réchauffement climatique, des mesures en zones urbaines visant à diminuer la consommation énergétique et à implanter un maximum de végétaux pour contribuer à absorber le carbone, apporter de l'ombrage, de l'humidité et de la fraîcheur et pour maintenir un contact entre le citoyen et la nature.</p> <p>Développer la végétalisation avec une diversité d'apports afin de maintenir un minimum de biodiversité de plantes et de faune locale : plantes indigènes à feuilles ou à fleurs, grands arbres, buissons, arbustes, arbres fruitiers, plantes mellifères, herbe de prairie, fleurs. Éviter les plantes à pollens allergisants (tels bouleau, noisetier, etc.) qui entraînent un problème de santé publique croissant.</p> <p>Planter des arbres sur les grands axes parallèlement aux mesures de réduction du trafic.</p> <p>Faire appliquer la loi qui veut que les arbres abattus pour laisser la place à des constructions soient remplacés sur la commune. Ces opérations doivent être transparentes et communiquées à la population.</p>
	<p>La problématique ici évoquée et ses objectifs sont pleinement partagés par la commune. Tout nouveau projet est analysé sous l'angle de la lutte contre les îlots de chaleur, le renforcement de la biodiversité et la gestion des espaces en faveur de la nature en ville.</p> <p>Vernier est au cœur d'un réseau routier à haut trafic pensé dans les années 1970. Depuis, les quartiers se sont densifiés, comme à Châtelaine ou aux Libellules, et il s'agit d'offrir à leurs habitant-e-s une vie de qualité. Cela passe par l'aménagement d'espaces de détente et de rencontre, ainsi que par la végétalisation de parcelles pour lutter contre les îlots de chaleur. Les végétaux fonctionnent comme des climatiseurs extérieurs efficaces. Ils rafraichissent l'air en diminuant la température effective et ressentie en plus d'amener de la biodiversité. Les espaces verts ainsi que les cours d'eau jouent aussi le rôle de corridors biologiques reliant fonctionnellement entre eux différents habitats. Le morcellement du territoire limite ou interrompt le déplacement normal et nécessaire de la faune et de la flore.</p> <p>La Commune va donc mener des études, aller chercher des informations et s'inspirer d'exemples qui fonctionnent, afin d'anticiper ces problématiques. De plus, il s'agit d'impliquer les citoyen-ne-s et les entreprises au travers de permis de végétaliser qui pourraient être accordés aux habitant-e-s souhaitant végétaliser une zone trop minérale. Les suggestions et idées des Verniolan-e-s sont également les bienvenues.</p>
Page 31-32	Encourager les propriétaires d'habitations à combiner sur les toits à la fois des panneaux solaires (écologiques) avec de la végétalisation (biodiversité, carbone, fraîcheur) par le biais de mesures incitatives

La combinaison de panneaux solaires et de végétalisation sur les toitures des propriétés privées commence à s'imposer, vu que la compatibilité (et les vertus) de ces options a été démontrée assez récemment, en opposition à la croyance commune largement répandue jusqu'ici.

D'un point de vue économique, un propriétaire privé a tout intérêt à coupler la végétalisation de sa toiture avec la pose de panneaux solaires ; les incitations en ce sens sont pour ainsi dire superflues. En tous les cas, les services de l'État (Office cantonal de l'eau et Office cantonal de l'énergie en particulier) ainsi que la commune encouragent les développeurs et développeuses de projets privés à combiner les deux options précitées.

Pages 31-32

Poser des ruches et des hôtels à insectes dans les parcs, ainsi que des pigeonniers qui permettront de contrôler la population de pigeons et leur situation sanitaire.

La Ville de Vernier détient à ce jour des ruches (env. 5) au verger des Montagnais (proche de la route du Canada) et au parc de l'Esplanade (env. 3). Une évaluation d'autres sites propices pour accueillir davantage de ruches est en cours.

Dans le cadre des mini-chantiers, un hôtel à insectes a été réalisé à l'école de Balexert. Il est envisagé d'en rajouter, notamment dans le cadre des projets de pose de bacs potagers.

La Ville de Vernier a également l'intention d'installer des nichoirs dont certains pourraient être utilisés dans la lutte contre les chenilles processionnaires.

À ce jour, il n'y a pas de pigeonnier communal, mais la proposition sera étudiée.

Les habitant-e-s, organisations ou associations actives dans ces domaines peuvent contacter la commune s'ils souhaitent mettre en place de telles infrastructures ou s'ils ont à disposition des terrains s'y prêtant. Le service des espaces verts peut les renseigner et leur venir en aide dans la mesure des moyens disponibles.

Pages 31-32

Créer des potagers urbains communautaires (familiaux).

Actuellement, voici ce qui est proposé sur la commune :

- 1) Deux zones de plantages, avec des parcelles en pleine terre de 20 à 40m² :
 - Plantage de Montfleury,
 - Plantage des Libellules.
- 2) Trois zones équipées de bacs potagers (2 / 1 m) où les gens habitant aux alentours (max 5 minutes à pied) peuvent venir cultiver :
 - Parc de Balexert (22 bacs)
 - Parc de Châtelaine (12 bacs)
 - Sur le toit de la maison de quartier du Lignon (21 bacs)

Les baux des plantages et des bacs potagers sont gérés par le service des bâtiments. En contrepartie d'un loyer annuel, les utilisateurs et utilisatrices peuvent cultiver leurs légumes selon le règlement des plantages. En début d'année, les jardinières et jardiniers remettent en état les parcelles ou les bacs pour les nouveaux locataires.

Opportunités futures

Deux zones de plantages (Montfleury et Libellules) seront prochainement supprimées. Afin de poursuivre ce projet, la Ville de Vernier recherche actuellement des alternatives, en décelant des parcelles libres et adaptées à cette pratique.

La difficulté pour la mise en place de potagers urbains est, d'une part, la disponibilité de terrains se prêtant à cette activité et, d'autre part, la prise en main par des associations engagées ; la gestion par un service communal n'étant pas souhaitable.

Le service des espaces verts va donc prospecter et faire le tour des parcelles communales, afin de désigner celles qui pourraient convenir, tant au niveau de la superficie et de la planification, que des accès à un point d'eau.

Les propriétaires et groupements d'habitant-e-s sont aussi invités à proposer des terrains sur lesquels une implantation d'un potager urbain communautaire serait possible. Le service des espaces verts pourrait venir en appui au début de la démarche, afin de conseiller toute personne motivée.

La Ville de Vernier sera confrontée assez rapidement au problème de la suppression des deux zones de plantages (Mont-Fleury et Libellules). Et il n'y a aucune parcelle de cette taille actuellement disponible pour recréer ces deux plantages.

À l'heure actuelle, il y a un règlement pour les plantages, mais pas pour les zones de bacs potagers. Il serait intéressant de faire une charte ou un règlement, interdisant par exemple les produits phytosanitaires et obligeant la personne qui loue le bac à l'entretenir, sous peine de résiliation du bail, etc.

Page 36	Préserver les quelques terrains verts existants à la route de Peney.
----------------	--

Vu l'ampleur du territoire en question, cette demande mérite quelques précisions avant d'être diligemment étudiée. De façon générale, la Ville de Vernier lutte en faveur de la nature en ville et de la préservation des espaces verts. Toutes les possibilités sont étudiées et envisagées avant de supprimer des espaces verts existants.

Page 37	<p>Dans le quartier d'Aïre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arboriser la petite parcelle de gazon inutilisée entre la buvette du FC Aïre-Le-Lignon en direction de la passerelle qui donne accès aux tours du Lignon (photo 1); • Arboriser/végétaliser la portion de terrain devant l'immeuble du chemin Nicolas-Bogueret n°16-22 direction la STEP ; • Arboriser et/ou mettre des buissons autour du cimetière d'Aïre ; • Végétaliser et installer des panneaux solaires sur le toit des bâtiments scolaires d'Aïre.
----------------	--

- Le service des sports de la Ville de Vernier confirme que l'espace engazonné entre la buvette de FC Aïre-Le-Lignon, le terrain de foot A et les villas à l'arrière pourrait être en partie arborisé. Une surface non arborisée devra toutefois être maintenue pour les besoins des journées sportives des écoles.
- Le terrain longeant le chemin Nicolas-Bogueret 16-22 appartient à la fondation du même nom (Fondation Nicolas BOGUERET). Dans l'hypothèse où cette dernière serait amenée à développer un projet sur le terrain en question, la Ville de Vernier ne manquera pas de lui recommander les aménagements préconisés.
- Les contours du cimetière d'Aïre sont déjà en partie arborisés (par des plantes arbustives essentiellement). La Ville de Vernier étudiera dans quelle mesure elle pourrait renforcer ce filtre végétal.
- En cas de rénovation de l'école d'Aïre, la possibilité de végétaliser les toitures et d'y ajouter des panneaux solaires sera étudiée, en complément de l'installation photovoltaïque existante.

Page 37	<p>Arboriser/végétaliser les parkings du centre commercial du Lignon et des immeubles n°78-84, les réaménager avec une voie unique/giratoire, dans le but d'obtenir de la place pour des arbres.</p> <p>Arboriser/végétaliser et installer des zones de pique-nique et des bancs dans la zone de gazon devant les bâtiments scolaires du Lignon, les immeubles n°10-35 et n° 64-77, et devant/derrière les tours.</p>
----------------	---

Le parking du centre commercial ainsi que celui du 74-84, avenue du Lignon sont situés sur des parcelles privées. La Ville de Vernier ne peut donc pas intervenir sur ces domaines.

Cela étant, il convient de préciser que les sous-sols de ces parkings sont construits, rendant impossible la plantation d'arbres.
Les espaces extérieurs des immeubles n°10-35, n° 64-77 et devant/derrière les tours sont également des parcelles privées, sur lesquelles la commune ne peut pas intervenir. Cette requête sera donc adressée au Comité central du Lignon, lequel décidera de la suite à donner.
En ce qui concerne les environs de la zone des bâtiments scolaires, la Ville de Vernier a prévu de renforcer la végétalisation de la place du Lignon et d'y ajouter des tables et des bancs pour favoriser une appropriation de cet espace par les écolier-e-s et les habitant-e-s du quartier. Le projet est en cours de réalisation.
D'une manière générale, il est compliqué d'intervenir sur les aménagements de la cité du Lignon, cette dernière étant classée.

Pages 37-39

Pour les pelouses du Lignon :

- (Re)végétaliser les pelouses avec plus de biodiversité (arbustes, buissons, massifs/parterres de plantes et fleurs, etc.) ;
- Replanter de la pelouse dans les surfaces de terre mises à nu par la sécheresse et le piétinement ;
- Planter des buissons à la croisée des chemins pour empêcher le piétinement ;
- Créer des potagers communautaires et des zones pour diverses activités pour les habitant-e-s ;
- Arboriser/végétaliser la grande cour entre les 2 tours du Lignon (îlot de chaleur en été), installer des potagers communautaires, une fontaine à jeux d'eau, des bancs ;
- Arboriser/végétaliser la zone de l'abribus à l'avenue du Lignon, au bas de la rampe d'accès au centre commercial du Lignon (îlot de chaleur suffoquant en été), réduire/remplacer la grande surface de bitume noir par une surface végétale ;
- Ajouter des massifs/parterres/bacs de plantes/fleurs et des bancs autour de la pelouse de la grande sculpture (près de la terrasse de la Brasserie du Lignon) ;
- Arboriser/végétaliser la cour devant l'entrée de la Piscine du Lignon (îlot de chaleur intense en été), enlever le goudron et installer un sol de gravier végétal, embellir la cour avec des plantes/ fleurs, et ajouter des bancs.

Comme évoqué au point précédent, les espaces extérieurs des bâtiments de logement et du centre commercial du Lignon appartiennent à des propriétaires privés. Ces requêtes seront donc adressées au Comité central du Lignon, à même de décider de la suite à donner.
Quant à l'esplanade devant l'entrée de la piscine du Lignon, elle est aussi située sur une parcelle privée appartenant à l'État de Genève. La Ville de Vernier est cependant consciente qu'une arborisation de cet espace serait bienvenue à maints égards (climat, usage et convivialité notamment). Dans la perspective d'un projet de requalification de cet espace, la Ville de Vernier soutiendra et recommandera vivement cette orientation.

Page 40

Remplacer les nombreux arbres abattus dans le quartier des Avanchets.

Dans le cadre des travaux d'aménagements routiers des Avanchets, l'amélioration fonctionnelle des espaces publics a nécessité l'abattage de 62 arbres. Ce projet s'est notamment concrétisé par la réalisation de trottoirs permettant d'assurer une circulation piétonne en toute sécurité au niveau de l'espace inférieur du quartier des Avanchets, et par le remodelage de certains talus. En contrepartie, il est prévu de planter 59 arbres répartis tout autour des voiries nouvellement aménagées, en tenant compte des critères suivants : privilégier les essences indigènes, favoriser la diversité des essences et assurer une complémentarité avec les essences existantes. Il convient aussi de préciser que ces plantations sont accompagnées par la mise en place de massifs arbustifs, de couvre-sols et de gazon aux abords des trottoirs nouvellement créés. L'ensemble des plantations

<p>sera achevé d'ici l'automne 2021 et bénéficiera de meilleures conditions de développement que les plantations antérieures.</p>	
<p>Page 44-45</p>	<p>Pour la presqu'île d'Aïre, afin d'améliorer la qualité de l'air, créer de la fraîcheur en protection contre les poches de chaleur, de la verdure et de la beauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres en particulier dans les zones suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de verdure stade de foot (entre buvette – villas - grand terrain de foot) - Cimetière - Zone industrielle Aïre / SIG/ ... - Apport d'arbres comestibles (châtaigniers, pommiers, noyers...) • Embellir le Chemin des Sellières après le rond-point du Cycle du Renard. <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'agrandissement de la STEP, créer des zones de verdure publiques avec bancs et arbres. • Parc de la zone Grandchamp : Créer un joli parc à l'aide de la Protection Civile ou de la commune (selon la compétence appropriée).
<p>L'objectif de renforcer l'arborisation dans tous les quartiers et le long des cheminements piétonniers est clairement partagé par la Ville de Vernier. La poursuite de cet objectif est toutefois conditionnée à la maîtrise foncière par la Commune et à la place disponible pour de nouveaux aménagements. Il est en effet assez fréquent que les nouvelles plantations soient concurrencées par la nécessité de créer ou d'élargir un trottoir ou une piste cyclable. Dans ces cas, les différentes composantes doivent inévitablement être priorisées.</p> <p>S'agissant de l'amélioration de certains lieux indiqués dans la liste situés sur parcelles privées, la commune ne peut intervenir directement ; ce n'est que dans le cadre de projets de développement sur celles-ci que la commune pourra formuler ses recommandations quant au renforcement de la végétalisation et à l'ouverture au public de certains espaces.</p>	
<p>Page 45-46</p>	<p>Passer de nouvelles lois pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction de parkings à étages avec toits végétalisés. - La récupération de l'espace gagné en le convertissant en espaces de verdure. - Sinon : Couvrir les voitures exposées par des toits végétalisés. <p>Principe : La surface végétale doit être proportionnelle à la surface bétonnée dans toute la zone industrielle : arbres variés, petites forêts de 1000m2 (exemple : le quartier du Flon à Lausanne), buissons, arbustes, herbacées, fleurs, etc.</p>
<p>L'élaboration des lois n'est pas une compétence communale. En Suisse, ce sont le Parlement et le peuple qui détiennent le pouvoir législatif.</p> <p>À l'échelle cantonale, c'est le Conseil d'État qui dirige la phase préparatoire de la procédure législative et la soumet ensuite au Grand Conseil. Les communes, les partis politiques et les milieux représentatifs sont invités à se prononcer lors des travaux préparatoires concernant des actes législatifs et des conventions intercantionales importants, ainsi que sur les autres projets de grande portée.</p>	
<p>Page 45-46</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un « Plan Vert » (maillage vert) à l'échelle de la commune pour définir une stratégie globale. De nouveaux espaces végétalisés doivent être pensés en réseau : pas d'îlots de verdure à vocation « décorative ». • Exiger et prendre en compte la qualité de la végétation dans les plans (PLQ) au même titre que les bâtiments et autres équipements (ex : écopoints). Assurer une adéquation végétation / sol-terrain / ensoleillement. • Penser des passages à faune sur les axes types route de Vernier. • Conserver / créer des voies non bétonnées et petites « haies » et arbres en bordure de route (entre trottoirs et route).

L'ensemble de ces objectifs correspond pleinement aux orientations fixées par le plan directeur communal en cours d'adoption. Il appartient maintenant à la Commune de les traduire dans le cadre du développement de ses nombreux projets.